République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère de l'Economie et de l'Industrie

Rapport national sur la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA

Rapport Final, 25 février 2020

Table des matières

TABLE DES MATIERES **2**
LISTE DES TABLEAUX **3**
LISTE DES FIGURES **3**
ENCADRES **3**
ACRONYMES ET ABREVIATIONS **4**
1. RESUME EXECUTIF **6**
2. INTRODUCTION **9**
2.1 LE CONTEXTE NATIONAL 10
2.2 LA METHODOLOGIE ADOPTEE POUR LA REVUE 11
2.3 LE PROCESSUS DE LA PREPARATION DE LA REVUE NATIONALE 12
3. LE PROCESSUS DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL **12**
3.1 LE CSLP 2001-2015 12
3.2 LA SCAPP 2016-2030 13
4. EVALUATION DES PROGRES ET DES DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL POUR LA DECENNIE 2011-2020 ..... **14**
4.1 CAPACITES DE PRODUCTION : 14
4.1.3 L'amélioration des infrastructures économiques de base 16
4.2 AGRICULTURE, SECURITE ALIMENTAIRE ET DEVELOPPEMENT RURAL 17
4.2.1 Initiatives en matière de sécurité alimentaire et d'éradication de la faim 18
4.2.2 Egalité de genre et autonomisation des femmes en milieu rural 19
4.2.3 La promotion des activités en milieu rural 21
4.2.4 La lutte contre les effets des changements climatiques 21
4.3.2 Les stratégies, les politiques et les actions favorables à la productivité et à la compétitivité 24
4.3.3 Les barrières à l'intégration aux chaînes de valeur à l'échelle mondiale 24
4.4 PRODUITS DE BASE 26
4.4.1 L'amélioration de la productivité et de la diversification 26
4.4.3 Les politiques et actions de réduction de la dépendance aux produits de base 29
4.5 DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE 29
4.5.1 Les mesures et politiques en matière de responsabilité sociale 29
4.5.2 Les actions visant à favoriser un environnement favorable aux entreprises 30
4.6 DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL 30
4.6.1 Education 30
4.6.2 Population et santé primaire 33
4.6.3 Habitat 39
4.6.4 Eau et assainissement 39
4.6.5 Promotion de la jeunesse 40
4.6.6 Egalité des genres et autonomisation des femmes 41
4.6.7 Protection sociale 42
4.7 CRISES MULTIPLES ET AUTRE DEFIS EMERGENTS 44
4.8 MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES 45
4.8.1 Mobilisation des ressources domestiques 46
4.8.2 Aide au développement 46
4.8.3 Dette extérieure 47
4.8.4 Investissement Direct Etranger 47
4.8.5 Les transferts de fonds 48
4.9 BONNE GOUVERNANCE A TOUS LES NIVEAUX 48
4.9.2 L'état de droit, les droits humains, l'égalité des genres et la participation démocratique 49
4.9.3 Les mesures prises pour combattre la corruption et améliorer la transparence 50
4.10 PROGRES VERS LA GRADUATION 50
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS **51**
6. ANNEXE STATISTIQUE **52**

Liste des tableaux

Tableau 1:Evolution du taux de croissance 9
Tableau 2 : Cumul des marchés publics financés sur ressources intérieures au cours de la décennie 16
Tableau 3: Evolution des taux de mortalité 35
Tableau 4 : Evolution des indicateurs de santé maternelle 36
Tableau 5: Evolution des flux d'IDE 47
Tableau 6: Evolution du PIB par secteur d'activité 52
Tableau 7: Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques 52
Tableau 8: Taux d'auto emploi 54
Tableau 9: Taux de chômage par sexe et âge 54
Tableau 10: Taux de pauvreté 2014 54
Tableau 11: Evolution du taux de pauvreté monétaire 54
Tableau 12: Progrès en faveur des femmes mauritaniennes 55
Tableau 13: Réalisations en faveur des jeunes 55
Tableau 14: Evolution des dépenses consacrées à l'éducation et à la formation 56
Tableau 15: Prévalence du retard de croissance 2007-2017 par région 57
Tableau 16: Ressources humaines de la Santé en 2018 58
Tableau 17: Evolution des principaux indicateurs d'activité de la pêche 2009-2019 59
Tableau 18: Revenus de l'Etat par compagnie minière 60
Tableau 19: Evolution des exportations minières en milliards MRO 60
Tableau 20: Evolution de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers 60

Liste des figures

Figure 1:Evolution du taux de pauvreté monétaire 10
Figure 2: répartition des investissements réalisés 16
Figure 3: Evolution des taux de mortalité 35
Figure 4: Evolution des indicateurs de santé maternelle 36
Figure 5: Prévalence de la malnutrition aigüe 37
Figure 6: Prévalence du retard de croissance 37

Encadrés

Encadré 1 : Conclusions de l'étude CDFA (Coût de la faim en Afrique) 18
Encadré 2: Les femmes et l'accès à la propriété foncière 21
Encadré 3: Ratios du personnel de santé 34

Acronymes et abréviations

AA	Accouchement Assisté
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
APD	Aide publique au développement
BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
CAD	Collecte et Analyse des Données
CFPP	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CPN	Consultation Prénatale
CS	Centre de Santé
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DAS	Direction des affaires sociales
DD	Dividende démographique
EDS	Enquête Démographie et Santé
ENESI	Enquête nationale emploi et secteur informel
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
ERE/SI	Enquête de référence sur l'emploi et le secteur informel
FTP	Formation technique et professionnelle
IDH	Indice de développement humain
IDISA	Indice de développement et des inégalités entres sexes en Afrique
ISF	Indice synthétique de fécondité
ITIE :	Initiative pour la transparence des industries extractives
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCAT :	Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
MDG/OMD	Millennium Development Goals /Objectifs du Millénaire pour le développement
MEDD :	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MEFPTIC	Ministère de l'emploi, de la formation professionnelle et des TIC
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MESRS :	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET :	Ministère de l'Equipement et des Transports
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MICS :	Multiple Indicator Cluster Survey/Enquête par grappes à indicateurs multiples
MIDEC	Ministère de l'intérieur et de la décentralisation
MJS	Ministère de la jeunesse et des sports
Moughataa	Circonscription administrative correspondant au district
MRO	Ouguiya mauritanienne
MRU	Nouvelle Ouguiya, monnaie nationale mauritanienne
MS	Ministère de la Santé
NU	Nations Unies
OCDE :	Organisation pour la coopération et le développement économique
ODD	Objectifs de développement durable

ONG	Organisation non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
PAI	Programme d'action d'Istanbul
PIB :	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
PNB :	Produit national brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNDSE	Programme national de développement du secteur éducatif
PNSR	Programme National de la Santé de la Reproduction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP :	Partenariat Public-Privé
PS	Poste de santé
PSSR	Plan Stratégique de la santé de la reproduction
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPH4	4ème recensement général de la population
RSE :	Responsabilité Sociale/Sociétale des Entreprises
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SFE	Sage-femme d'Etat
SNDE	Société nationale d'eau
SNDS	Stratégie Nationale de développement de la statistique
SNG	Stratégie nationale genre
SNIG	Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre
SNIM :	Société Nationale Industrielles et Minière
SNPS	Stratégie nationale de protection sociale
SNSA	Stratégie nationale de sécurité alimentaire
SNU :	Système des Nations Unies
Somelec	Société mauritanienne d'électricité
SSN	Système de Statistique National
SWEDD	Projet pour l'autonomisation des femmes et le dividende démographique au sahel
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union Africaine
UNDAF/PCAD	Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au développement
UNFPA/FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
USD	Dollar américain
VBG	Violence basée sur le genre
VIH/HIV	Virus de l'immunodéficience humaine
Wilaya	Région Administrative
ZHR	Zero Hungry Review/Revue Faim Zero

1. Résumé exécutif

L'évolution du taux de croissance en Mauritanie reflète la forte dépendance de l'activité économique des cours des produits de base, du minerai de fer en particulier. Les exportations ont nettement augmenté en volume et en valeur au cours de la décennie qui s'achève. La même tendance a été observée au niveau des importations. L'aide publique au développement a tendance à diminuer. Par contre, et à la faveur de la mise en valeur de nouvelles ressources naturelles (or, hydrocarbures), l'investissement étranger direct a augmenté mais la part de la Mauritanie dans les échanges extérieurs reste très faible.
Les progrès en matière de transformation structurelle et de gains de capacité productive ont été lents. Ce qui explique que l'économie mauritanienne soit encore largement tributaire des matières premières exportées à l'état brut, notamment de l'évolution des cours mondiaux du minerai de fer, de l'or et des produits de la mer.
Bien que des progrès aient été enregistrés en matière de couverture des besoins alimentaires, la situation de la sécurité alimentaire et de nutrition mérite d'être améliorée par une mise en œuvre effective du plan stratégique multisectoriel de nutrition et de la stratégie nationale de sécurité alimentaire. L'Etat a beaucoup investi au cours de la décennie écoulée et le PIB par habitant a connu une progression significative mais l'accélération de l'investissement public n'a pas été suffisamment inclusive pour améliorer la productivité de l'économie dans son ensemble et créer suffisamment d'emplois décents, tout en préservant les ressources allouées à la protection sociale et au développement du capital humain.

A. Capacités productives

Entre 2008 et 2018, la part de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (secteur primaire) a augmenté passant de 17,2% du PIB à 25,9% tandis que celle du secteur secondaire a considérablement baissé de 36,4% à 26,1% et celle des services (tertiaire) a légèrement augmenté en passant de 34 à 37,2%. Cette évolution traduit une lente amélioration des capacités productives.

- **Infrastructures**

Conformément aux indications du Programme d'action d'Istanbul et des objectifs de développement, certaines infrastructures durables et résilientes ont été réalisées au cours de la décennie.

- **Energie**

Le taux d'électrification urbaine a évolué de 50 à 72% entre 2010 et 2018, soit une progression de 47% avec un nombre d'abonnés respectivement de 106 830 et 282 000. En revanche, en milieu rural, l'accès à l'électricité demeure très faible (2,3% des ménages selon l'EPCV 2014). La faiblesse du taux global d'accès à l'approvisionnement en électricité, notamment en milieu rural trouve son explication dans : i) les coûts élevés de production, de transmission et de distribution ; ii) la faible densité de population; iii) les taux élevés de déperdition ; iv) les dépenses opérationnelles importantes et v) les investissements quantitativement et qualitativement insuffisants.

- **Science, technologie et innovation**

La Mauritanie a intégré le Programme pour une Infrastructure de Communications Régionale en Afrique de l'Ouest (West Africa Regional Communications Infrastructure Program-WARCIP). Plusieurs initiatives ont abouti à des résultats : i) le déploiement de la fibre optique ; ii) les études de mise en place d'une technopole, d'un incubateur TIC, d'un data center pour le secteur privé par le projet WARCIP-Mauritanie et la Société de

développement et des Infrastructures Numériques (SDIN) et iii) la création d'une agence dédiée à la recherche scientifique et l'innovation.

- **Développement du secteur privé**

Le classement de la Mauritanie dans l'indice 2019 de la facilité de faire des affaires la situe à la 152ème place sur 190 économies. Les facteurs les plus contraignants sont : i) l'accès limité au financement ; ii) les difficultés d'approvisionnement régulier en énergie et son coût élevé ; iii) la pénurie de compétences et iv) l'insuffisance de l'accès aux TIC[1].

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

La production nationale couvre moins de 30% des besoins alimentaires en céréales (rapport ZHR, 2017). Les contraintes concernent l'utilisation de techniques obsolètes, la faible capacité technique des producteurs, les difficultés d'accès aux ressources, l'accès limité aux financements ainsi que les problèmes liés à la stabilité des approvisionnements. La fréquence des sécheresses et la fragilité des infrastructures limite la productivité agricole.
Le nombre de personnes en insécurité alimentaire varie selon les mois entre 36 et 70%[2].

C. Commerce

Les exportations de la Mauritanie sont passées de 668 920 millions de MRO en 2011 à 781 140 millions de MRO en 2018. Les principaux partenaires commerciaux sont l'Union Européenne et la Chine. La part des produits exportés à tendance à s'équilibrer entre trois biens primaires : le minerai de fer (27%) ; les produits de la mer (26%) et l'or (22%) qui totalisent trois quarts des exportations totales du pays. La part des produits manufacturés est négligeable[3].

D. Produits de base

L'indice moyen de concentration des exportations de marchandises pour la Mauritanie a évolué de 0,482 en 2008 à 0,308 en 2018. Cette évolution atteste d'une tendance positive à la diversification des exportations mais l'indice reste élevé par rapport à celui de la moyenne dans les autres pays en développement, qui était de 0,09 en 2017. En tout état de cause, la Mauritanie reste largement tributaire des produits de base.

E. Développement social et humain

- **Population et soins de santé primaires**

La mortalité juvénile a baissé de 46 ‰ à 34 ‰ alors que la mortalité infantile est passée de 95‰ à 72‰ au moment où la mortalité infanto-juvénile est passée de 137 ‰ à 115 ‰ au cours de la période 2007-2015 (rapport AADPD)[4]. La mortalité maternelle a certes connu un recul mais trop lent pour l'atteinte de l'objectif de l'OMD3 en 2015[5] (le ratio est passé de 686 en 2007 à 582 en 2013).

- **Éducation et formation**

Il existe un déficit en niveaux d'instruction notamment pour la formation secondaire où le taux net de scolarisation est encore trop faible (28% en 2018[6]). L'enseignement supérieur a

[1] Le coût de création d'une entreprise, exprimé en pourcentage du revenu par habitant a baissé, tombant d'environ 89 % à 42 % entre 2010 et 2017 dans les PMA.

[2] La proportion de ménage ayant fait face à des situations où ils n'avaient pas suffisamment de nourriture pour tout le ménage est passé de 36,8% en février à 70% en mai et juin. C'est durant cette période (Mai, juin, juillet) que les taux d'insécurité alimentaire sont les plus élevés (EPCV 2014).

[3] A comparer aux 40 % de moyenne des PMA en 2017

[4] Le MICS 2015, avec une méthodologie différente aboutit à un taux de mortalité infanto-juvénile de 54 pour mille.

[5] Le rapport « Tendances de la mortalité maternelle 1990-2015 », WHO_RHR_15.23 estime à 546 le RMM en Afrique subsaharienne ; 70 en Afrique du Nord et 12 dans les régions développées

[6] Au second cycle

vu sa capacité croître régulièrement. Environ 44,2% des jeunes 14-35 ans ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi.

- **Développement des jeunes**

En 2012 et selon les données de l'ERE/SI, la tranche d'âge de 15 à 35 ans était la plus frappée par le chômage et près du tiers (32,8%) ne sont ni occupés, ni intégrés dans le système d'éducation et de formation. La situation s'est aggravée selon les données de l'ERESI 2017 avec une proportion de 44,2%[7] (hausse de 23,2%).

- **Habitat, eau et assainissement**

L'eau consommée par 95,4% des ménages urbains est potable contre 36,6% de ménages ruraux. En matière d'accès à l'assainissement et à l'hygiène, les résultats de l'EPCV 2014 révèlent que 35,1% des ménages contre 47,5% en 2008 (EPCV) ne disposent pas de toilettes dans leur habitat. La collecte et la gestion des déchets solides est irrégulière et dans certaines localités, on pratique encore le rejet sauvage et le brûlage des déchets à l'air libre.

- **Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

En matière d'autonomisation des femmes et des filles, des progrès ont été réalisés mais il reste des défis à surmonter : (i) la participation des femmes aux activités économiques demeure faible ; (ii) le taux d'activité des hommes (69%) est nettement supérieur à celui des femmes (27,47%)[8].

- **Protection sociale**

L'Etat entreprend des actions de protection sociale mais la majorité de la population ne se retrouve que dans le cadre des systèmes traditionnels, informels ou Islamiques. La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) adoptée en 2014 propose une vision à long terme et une feuille de route pour la création d'un système de protection sociale intégrée.

F. Crises multiples et nouveaux défis

L'indice de vulnérabilité économique pour la Mauritanie n'a pas été calculé mais en raison des facteurs connus, il est probablement élevé : l'instabilité des prix à l'exportation et de la production agricole.

- **Chocs économiques**

L'évolution du solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB) s'est détérioré au fil des ans comme dans la plupart des PMA : -15,7% en 2008 à -34,8% en 2018 (tableau de l'annexe statistique). L'endettement extérieur demeure un sujet de préoccupation (82,2% en 2017). Le service de la dette en proportion des exportations de biens et services représente 16,9% en 2018, soit 364,5 millions USD contre 14,7% en 2017.

- **Changements climatiques et préservation de l'environnement**

Dans les grands centres urbains, l'urbanisation des zones périphériques s'est accélérée au cours de la dernière décennie, y compris dans des zones inondables (résurgence du phénomène d'inondations saisonnières). Certes, la Mauritanie possède des écosystèmes littoraux aux ressources précieuses mais ils sont menacés par l'exploitation halieutique et pétrolière.

- **Réduction des risques de catastrophe**

L'expertise de l'initiative inter-agence CADRI (Capacity for Disaster Réduction Initiative) a établi en 2014 un plan de contingence national de réponse aux inondations. Le financement de la réponse aux catastrophes est marqué par son caractère ad Hoc et sa forte dépendance

[7] La moitié des jeunes de 14-24 ans et le tiers des jeunes de 25-35 ans ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi (source : ERESI 2017).
[8] Source : EPCV 2014

de l'aide humanitaire sans mécanisme de suivi ou d'alerte en cas de gaps et de besoin urgents non couverts.

G. Mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

- **Mobilisation des ressources internes**

Les recettes fiscales ont été multipliées par 3,5 en passant de 106 milliards MRO en 2009 à 362 milliards MRO en 2018 mais le taux de pression fiscale est passé de 9% en 2009 % à 19 % en 2018.

- **Aide publique au développement**

On a observé une inexorable baisse quantitative de laide publique au développement (APD) au cours de la dernière décennie

- **Dette extérieure**

L'encours de la dette de la Mauritanie est élevé : 79% en 2018[9] mais le pays possède un grand potentiel de remboursement.

- **Investissements étrangers directs**

En Mauritanie, les flux ont évolué en dents de scie : 814 millions USD en 2005 ; 1515 en 2012 et seulement 492 en 2014.

- **Envois de fonds des migrants**

Le montant des transferts privés (nets) est passé de 49,8 millions de USD en 2014 à 97,1 millions de USD en 2018 (source : BCM) mais d'importants transferts de fonds s'effectuent à travers des canaux informels, non saisis par les statistiques de l'institut d'émission.

- **Bonne gouvernance à tous les niveaux**

Un cadre juridique pour la lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence a été adopté. La Mauritanie adhère depuis plus d'une décennie à l'ITIE. Le rapport Doing Business 2019 classe le pays à la 150ème place sur 190 économies en 2018. Des opérations de collecte de données de base ont été réalisées au cours de la décennie : RGPH 2013 ; EPCV 2014 ; MICS 2015 et ENE-SI 2017. D'autres sont encours : EPCV et EDS.

2. Introduction

En Mauritanie, l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) a connu des progrès dans plusieurs domaines d'action prioritaires. Il en est ainsi des infrastructures de base, l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), l'énergie durable, certains aspects de la santé, de l'éducation, le genre, la diversification des exportations et la gouvernance.

La croissance économique s'est légèrement accélérée au cours de deux dernières années après une chute en 2015 et 2016. La croissance moyenne a été de 3,75%, légèrement supérieure à la croissance démographique mais nettement inférieure aux 7 %, de l'objectif fixé dans le Programme d'action d'Istanbul et les objectifs de développement durable. Le taux enregistré en 2018 est inférieur (3,6%) à celui enregistré par la moyenne des pays les moins avancés (PMA), soit 5 % en 2018. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du taux de croissance économique au cours des dix dernières années (source : ONS/BCM).

Tableau 1:Evolution du taux de croissance

[9] Contre 33,8% en 2017 pour la moyenne des PMA)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de croissance	-1,2	4,8	4	5,8	6,1	5,6	0,9	1,7	3,8	3,6

Le présent rapport contient des informations et des analyses sur les progrès accomplis en Mauritanie dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Il porte sur les huit domaines d'action prioritaires du programme ainsi que sur l'objectif primordial de celui-ci, qui consiste à assurer le reclassement de la Mauritanie. Auparavant, il convient de situer le contexte national, la méthodologie adoptée et donner un aperçu sur le processus de préparation de la revue nationale.

2.1 Le contexte national

La problématique du développement en Mauritanie relève d'un paradoxe : celui d'un pays riche en ressources naturelles avec une faible dimension démographique (4,1 millions d'habitants) mais qui enregistre paradoxalement un faible niveau de développement humain La valeur de l'indice de Développement Humain (IDH) de la Mauritanie pour 2018 est de 0,527 justifiant la positionnement du pays dans la catégorie des pays à faible IDH, au 161ème sur 189 pays et territoires (Source : Rapport mondial sur le Développement Humain 2018)[10].
L'agriculture, l'élevage et la pêche, qui emploient la plus grande partie de la main-d'œuvre, ne contribuent que pour peu à la formation du PIB (23,9% en 2017) et sont vulnérables aux effets du changement climatique.
La pauvreté persiste dans certaines aires géographiques avec des taux de pauvreté élevés par rapport à la moyenne nationale. Il en est ainsi du Guidimakha, Tagant, Assaba et Brakna qui enregistrent des taux supérieurs à 40% (EPCV 2014). Le chômage frappe en particulier les femmes et les jeunes qui enregistrent les taux les plus élevés : hommes : 9,92 % contre 19,28 % chez les femmes; selon les groupes d'âge : 21,01% chez les 14 -34 ans contre 3,44% pour les 35 -64 (ONS, ENE/SI).
Les inégalités sont fortes (l'indice Gini était de 0,34 en 2014 selon les données de l'EPCV). En réalité, le niveau de pauvreté, plus accentué en milieu rural, s'explique entre autres par l'allocation inégale des ressources humaines (taux d'analphabétisme élevé en milieu rural et chez les femmes), économiques et en infrastructures. A cela s'ajoute les insuffisances de la gouvernance notamment en matière de déconcentration et de décentralisation dans un environnement physique que la pression démographique rend de plus en plus vulnérable.
Des progrès ont été obtenus en matière de réduction de la pauvreté (42% en 2008 contre 31% en 2014, EPCV) mais le gouvernement considère et à juste titre que le développement passe par l'utilisation du potentiel de ressources naturelles et humaines en milieu rural et l'amélioration de l'inclusivité de l'économie à travers une plus grande participation des populations les plus vulnérables à la création de valeur ajoutée à travers l'amélioration des perspectives d'emploi pour les femmes et les jeunes.

Figure 1: Evolution du taux de pauvreté monétaire

[10] En 2016, l'IDH était de 0,513 ; 157ème sur 185 pays.

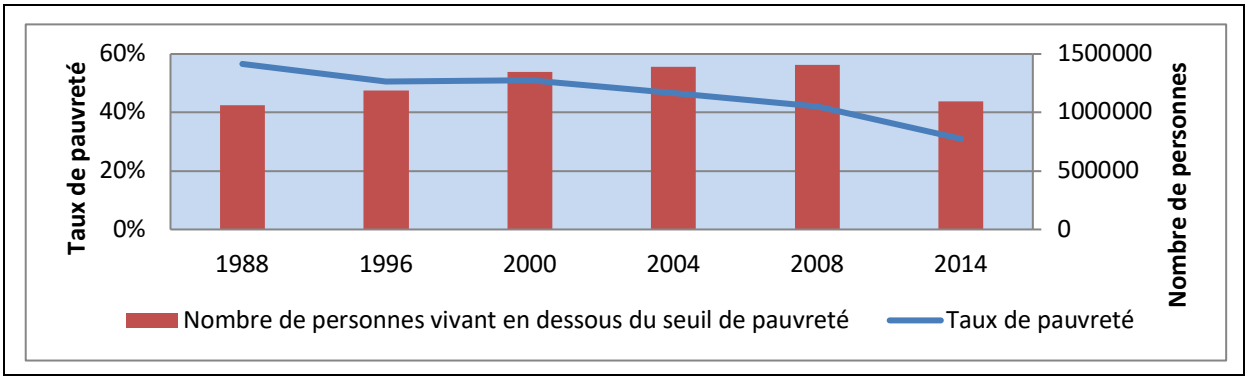

Source : Reconstitution à partir des données des enquêtes EPCV

C'est ainsi que la Mauritanie a mis en œuvre le CSLP 2001-2015 et dont l'évaluation globale (2015) a souligné des insuffisances notamment en matière d'inclusivité de la croissance.

Une nouvelle stratégie (SCAPP 2016-2030) a été élaborée pour aplanir les difficultés rencontrées et qui ont contribué à la persistance de la pauvreté.

La SCAPP intègre 48 cibles ODD, priorisées et pose les jalons d'importantes transformations de la société et de l'économie mauritanienne par rapport au passé. Elle vise en particulier : (i) l'atteinte d'une croissance économique diversifiée, durable, forte, soutenue, inclusive, pourvoyeuse d'emplois, bénéficiant à la majorité des citoyens et atténuant les inégalités sociales et (ii) la réduction substantielle de la pauvreté et l'éradication de l'extrême pauvreté.

L'objectif du levier 1 de la SCAPP préconise une croissance économique forte, partagée et durable, participant au plein emploi productif et au travail décent pour tous (ODD 8). Cet objectif devra être réalisé à travers 3 objectifs spécifiques : (i) promouvoir la diversification et la transformation économiques ; (ii) développer les infrastructures de soutien à la croissance et (iii) promouvoir un secteur privé compétitif.

D'autres objectifs à moyen et long termes sont également visés. Il s'agit de : (i) la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions, en particulier le respect des Droits humains; (ii) la promotion des valeurs d'un Islam ouvert à la modernité et socle de cohésion sociale à travers un système éducatif rénové ; (iii) la promotion des valeurs de l'unité nationale, la citoyenneté, le travail et la productivité ; (iv) la réduction des inégalités et la promotion du genre; (v) le développement régional équilibré; (vi) la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (vii) la lutte contre les effets néfastes du changement climatique (viii) la prévention des risques de catastrophes ainsi que la réponse aux urgences et (xii) le rayonnement culturel.

C'est dire que les objectifs de la SCAPP sont en harmonie avec la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul (PAI) à travers les trois leviers dont le contenu se recoupe non seulement avec les ODD mais également avec les huit domaines prioritaires du PAI : capacités de production, agriculture, sécurité alimentaire, développement rural, produits de base et commerce (levier1 de la SCAPP) ; Développement du secteur privé, mobilisation des ressources, gouvernance (Levier3 de la SCAPP) et Développement humain et social (levier2 de la SCAPP).

2.2 La méthodologie adoptée pour la revue

La première étape a consisté à rencontrer les commanditaires du rapport (MEI/DGPSD) et collecter les données pour mettre à jour les informations, la documentation et les séries statistiques. Pour cette étape, on a fait appel aux documents de politiques et stratégies dont

en particulier la SCAPP 2016-2030 et aux données statistiques récentes (sources : ONS, BCM, MEI, MF, Douanes, DGI, entre autres).
La deuxième étape a consisté à rédiger la note méthodologique préliminaire présentant les contours du rapport et sa structure, les grandes lignes de son contenu ; l'horizon temporel d'analyse et le calendrier de son élaboration.
La troisième étape a consisté à rencontrer les administrations/institutions impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul. Pour cela, un programme a été établi en accord avec les principales parties prenantes.
La quatrième étape fut consacrée à la rédaction du rapport provisoire et à sa présentation au cours de l'atelier de validation, la prise de notes et la révision du rapport préliminaire pour y intégrer la prise en compte des commentaires et suggestions des participants à l'atelier et la finalisation du rapport national.
L'une des contraintes majeures rencontrées au cours de la rédaction du rapport est liée aux données statistiques : étendue, ampleur, limitations et défis. En effet, la production statistique est en décalage par rapport aux besoins d'information de la revue nationale : les collectes nationales de données les plus récentes datent de 2017 (ENE-SI) ; 2014 (EPCV) ; 2015 (MICS) et 2013 (RGPH). En outre, les informations ne cadrent pas toujours avec les exigences de l'analyse des progrès réalisés dans le cadre du PAI. Il a fallu suppléer certaines insuffisances à partir de rapports administratifs ou de données d'autres sources, souvent incomplètes.

2.3 Le processus de la préparation de la revue nationale

La revue nationale a été précédée par des réunions avec les départements ministériels les plus concernés et avec certains partenaires au développement, notamment le PNUD. Chaque institution a produit un rapport décennal sur leurs activités et résultats enregistrés au cours des dix dernières années. La plupart des progrès relatés dans ce rapport proviennent des informations figurant dans les contributions des départements ministériels ou reproduits à partir des données statistiques nationales ou internationales.

3. Le processus de planification du développement national

La période 2011-2019 fût marquée par la mise en œuvre du CSLP 2011-2015 et par la SCAPP depuis 2016. La plupart des aspects clefs du développement durable qui y ont été intégrés convergent avec les buts et les priorités du Programme d'action d'Istanbul. Ces documents traduisent la volonté des pouvoirs publics pour sortir de la catégorie des PMA à travers des stratégies et politiques dont les grandes lignes sont déclinées ci-dessous.

3.1 Le CSLP 2001-2015

Le CSLP repose sur quatre grands axes complémentaires pour converger vers la réalisation des objectifs ci-après : (i) l'accélération de la croissance et la stabilisation macro-économique ; (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ; (iii) le développement des ressources humaines et l'accès aux services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et du renforcement des capacités. Le CSLP a été mis en œuvre à travers des plans d'actions pluriannuels (2001-2004 ; 2006-2010 et 2011-2015). Le deuxième plan d'action du CSLP (2006-2010) a introduit des innovations en termes de promotion de la participation des femmes dans plusieurs secteurs : accès des femmes aux

facteurs de production, lutte contre le chômage et le sous-emploi, amélioration de la productivité, de l'accès au marché et le développement de l'entreprenariat féminin.

3.2 La SCAPP 2016-2030

La SCAPP reflète la vision de développement de la Mauritanie à l'horizon 2030. Elle constitue le cadre de développement du pays à moyen et long termes. L'ensemble des stratégies sectorielles doivent converger vers un objectif général qui consiste à créer les conditions favorables pour une croissance forte avec un rythme soutenu.

La SCAPP prévoit un ensemble de mesures stratégiques, trois leviers et 15 chantiers stratégiques à réaliser au cours de la période 2016-2020. Parmi les mesures stratégiques, on note : (i) l'adoption de la loi organique relative aux lois de finances et l'application de la réglementation foncière; (ii) la consolidation des infrastructures de base dont notamment une offre d'énergie élargie d'origine diversifiée ; (iv) l'amélioration de l'environnement des affaires et la baisse des coûts des facteurs de production; (v) l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la santé de base et (vi) la satisfaction des besoins de financement de l'économie nationale dans les meilleures conditions. Ces mesures supposent la modernisation de l'administration publique à travers l'automatisation des procédures, l'internalisation de la culture de la transparence, l'obligation de redevabilité et la gestion axée sur les résultats.

Les trois leviers sont : 1) La promotion d'une croissance économique forte, durable et inclusive ; 2) Le développement du capital humain et l'accès aux services de base et 3) Le renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions.

Le levier1 : Il vise à imprimer des changements structurels au niveau des secteurs suivants : agriculture et élevage, pêche, hydrocarbures, mines et énergies, commerce, tourisme et services. Il s'agit d'accélérer une croissance inclusive dans ces secteurs et bénéficiant au plus grand nombre de personnes, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables qui bénéficieront davantage d'opportunités d'emplois. Cet objectif sera aussi réalisé à travers la promotion du secteur privé, la création de pôles de développement, l'élargissement du champ de couverture de la micro-finance. L'évolution vers l'atteinte de cet objectif sera également renforcée l'amélioration de la productivité du secteur informel, l'autonomisation des femmes, l'élargissement de la classe moyenne, la réduction des inégalités et le bénéfice du dividende démographique.

Le levier2 : Les chantiers de réformes au niveau du levier stratégique de développement du capital humain et d'accès aux services de base visent entre autres à : (i) promouvoir une éducation pour tous, de qualité et dans des conditions d'équité (ODD4) ; (iv) Eliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition sévère (ODD2) ; (v) Promouvoir le plein emploi productif et le travail décent pour tous ; (vi) Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement et assurer une gestion durable des services en eau ; (vii) Garantir l'accès de tous à des services d'assainissement adéquats ; (viii) adopter une démarche inclusive et participative d'épanouissement d'une jeunesse ancrée dans les valeurs civiques nationales.

Le levier3 : Les chantiers de réformes au niveau du levier stratégique de renforcement de la gouvernance dans toutes ses dimensions visent à : (i) consolider la paix et la sécurité ; (ii) promouvoir l'Etat de droit, les droits humains et la justice ; (iii) créer des dispositifs institutionnels de renforcement de l'équité et de l'égalité de genre dans le double but de promouvoir la participation citoyenne des femmes et lutter contre les disparités basées sur le genre et promouvoir la culture de l'égalité ; (iv) relever la qualité de l'administration

publique ; (v) assurer une meilleure gouvernance économique, financière et environnementale notamment en vue du renforcement des processus institutionnels et de la gouvernance du secteur public. Dans ce cadre, la gestion des finances publiques sera axée sur les résultats, la poursuite de la lutte contre la corruption. La gouvernance économique devra en outre créer un environnement favorable au développement des affaires.
L'orientation sera aussi de promouvoir le secteur de l'environnement et du développement durable et de lui permettre de jouer son rôle à la fois technique et transversal pour assurer un développement durable tenant compte de la lutte contre la pauvreté par la valorisation des ressources naturelles, la préservation de l'environnement et la mise en place de systèmes résilients au changement climatique.

Le chantier stratégique de la décentralisation, de la territorialisation et du développement local permettra entre autres, l'émergence de collectivités locales viables territorialement et
Par ailleurs, la SCAPP met l'accent sur : (i) la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'homme ; (ii) le renforcement de la paix et de la cohésion sociale ; (iii) la protection des jeunes contre la radicalisation et la violence et (iv) la gestion des migrations.
Pour ce qui est de la gouvernance politique et démocratique, il est prévu de renforcer les institutions démocratiques, d'améliorer les capacités des élus, de veiller à la régularité de scrutins transparents en conformité avec la Constitution.

4. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020[11]

Dans ce qui suit, il sera question de l'évaluation des progrès enregistrés vers l'objectif principal de surmonter les défis structurels rencontrés par la Mauritanie pour éliminer la pauvreté, atteindre les objectifs du développement adoptés au niveau international afin de sortir de la catégorie des PMA, comme indiqué au Paragraphe 27 du Programme d'action d'Istanbul. Pour cela, il est nécessaire de : i) identifier les meilleures pratiques et leçons apprises ; ii) les facteurs, externe ou interne, qui ont eu un impact sur le progrès dans chacun des domaines prioritaires ; iii) souligner les défis dans chacun des huit domaines prioritaires et iv) analyser le progrès réalisé en vue de sortir de la catégorie des PMA.

4.1 Capacités de production :

Quels sont les facteurs qui ont contribué à améliorer les capacités de production, notamment celles qui approvisionnent le marché intérieur et les marchés d'exportations ? Il sera donc question des facteurs de la croissance dans les secteurs à forte valeur ajoutée, y compris les services comme le tourisme. L'analyse portera également sur les progrès, ainsi que les défis, dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation.
Au cours des dix dernières années, les objectifs des politiques économiques qui ont été mis en œuvre ont principalement concerné : i) la réalisation d'une croissance économique soutenue et inclusive ; ii) la diversification et la réduction de la dépendance par rapport aux facteurs exogènes ; iii) la mise en place/consolidation des infrastructures de base et iv) l'amélioration du climat des affaires et la promotion du rôle du secteur privé.

[11] Sauf indications contraires, les chiffres rapportés dans ce chapitre sont ceux du Ministère de l'économie et des finances, aujourd'hui Ministère de l'économie et de l'industrie

C'est dans cet élan qu'un important programme de développement et d'entretien des infrastructures structurantes a été réalisé, notamment en matière d'infrastructures énergétiques avec l'augmentation de la capacité de production de l'énergie renouvelable, la construction de centrales éoliennes et solaires ; du transport avec le désenclavement intérieur et extérieur du pays ; d'hydraulique avec l'accès à l'eau potable et la construction d'infrastructures hydrauliques ; des technologies de l'information et de la communication (TIC). Par ailleurs, on note une extension et modernisation du réseau routier : prés de 3300km de route bitumées dont prés de 500 km de voierie, réalisées entre 2008 et 2019. Plus de 89% des Moughataa du pays ont été reliées à leur capitale régionale par une route bitumée.

4.1.1 Les facteurs de croissance économique

En dépit d'une baisse de 5,3% des activités du secteur extractif entre 2009 et 2018, la croissance moyenne au cours de la décennie qui s'achève se situe autour de 4%. On estime toutefois que la qualité de cette croissance a été supérieure à la moyenne de croissance réalisée de 1960 à 2009[12] dans la mesure où elle a concerné des secteurs à forte intensité de main d'œuvre (agriculture, élevage et services). Par contre des facteurs structurels continuent à inhiber la croissance économique du pays : la volatilité de la plupart des marchés ; les sècheresses récurrentes ; la forte dépendance des ressources naturelles exportées à l'état brut (fer, poissons, or) et une main d'œuvre peu qualifiée.
Face à cette croissance irrégulière et insuffisante par rapport à la croissance démographique et à l'emploi, les enjeux pour le futur concernent avant tout l'élargissement de la base productive.
Toutefois, les perspectives s'annoncent prometteuses. En effet, selon les projections pour la période 2018-2022, la croissance évoluera en moyenne de 6,4% par an grâce aux performances attendues au niveau du secteur non extractif et des investissements à réaliser dans le cadre de l'exploitation pétrolière et gazière à l'horizon 2022.

4.1.2 La diversification économique et l'atténuation des effets des facteurs exogènes

L'analyse de la nature de la croissance a conduit les pouvoirs publics à entreprendre des Politiques de diversification de l'économie et qui ont été mises en œuvre au cours de la décennie 2009-2018. Elles ont contribué à renforcer la part des secteurs productifs dans la croissance économique. Selon les données issues de la comptabilité nationale (ONS), la contribution de ces secteurs à la structure du PIB nominal 2009-2018 s'est améliorée. Plusieurs unités industrielles ont été créées et des services sont rendus localement. Les unités de production se répartissent entre les branches d'activités comme suit : 4 dans l'agro alimentaire ; 10 dans le décorticage ; 2 dans l'emballage ; 3 unités laitières et produits dérivés ; 2 cimenteries/plâtre et fer à béton ; 6 dans la tuyauterie, aliment de bétail ainsi que plusieurs hôtels de haut standing et des banques, entre autres.
Cet effort de diversification a permis de réduire la part des importations dans la consommation nationale, notamment pour ce qui est de produits alimentaires comme le riz dont les importations ont connu une chute sans précédant depuis 2012. Les importations d'autres produits ont connu des baisses plus ou moins sensibles. Il s'agit principalement du fer à béton, des pâtes alimentaires, des farines et du lait.

[12] Source : SCAPP 2016-2030

4.1.3 L'amélioration des infrastructures économiques de base

De considérables efforts ont été consentis pour améliorer l'état des infrastructures du pays. Au total, les seules dépenses réglées ayant fait l'objet de marchés publics sur ressources intérieures ont atteint plus de 228 milliards de MRO dont 142 pour la construction/réhabilitation des routes au cours de la période 2009-2018 (tableau ci-dessous). En outre, deux tiers des financements extérieures mobilisés, soit un montant de 4 198,5 millions de dollars US sur la période ont été consacrés aux infrastructures. Ces investissements ont principalement concerné les secteurs de l'eau, l'électricité, les routes et les aménagements agricoles.

Tableau 2 : Cumul des marchés publics financés sur ressources intérieures au cours de la décennie

	Nombre de marchés	Montants payés	%
Aéroports	17	16 539 269 775	7,3%
Routes	78	142 128 158 019	62,3%
Electricité	50	22 765 834 120	10,0%
Ports	11	23 426 964 893	10,3%
Agriculture	34	23 250 275 937	10,2%
Total	190	228 110 502 744	100%

Le graphique ci-dessous illustre la part de chaque secteur dans les investissements réalisés au cours de la décennie.

Figure 2: répartition des investissements réalisés

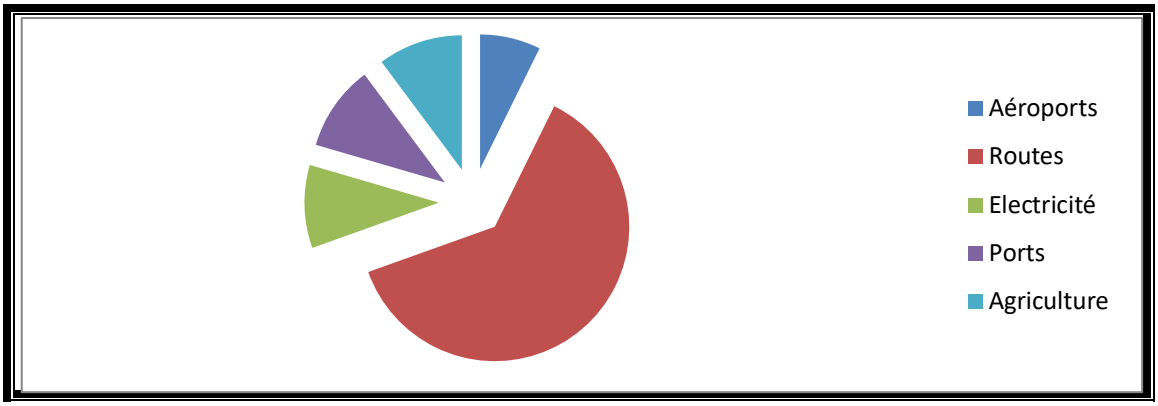

Le taux d'abonnements à la téléphonie mobile en Mauritanie est passé de 71% en 2009 à 106% en 2017 à comparer à celui de la moyenne des PMA (33 pour 100 habitants en 2010 à près de 70 pour 100 habitants en 2017).Toutefois, les services élémentaires de téléphonie mobile n'ont pas suffisamment favorisé l'utilisation de diverses applications destinées à améliorer les moyens de subsistance, notamment en matière de services d'éducation, de santé de base et d'inclusion financière.

Le taux de pénétration de l'Internet[13] est passé de 18% en 2013 à 35% en 2017[14]. On dénombrait 29 578 abonnés à l'internet en 2009[15]. On ne dispose pas de données sur le taux

[13] 17,5 % dans les pays les moins avancés en 2017

[14] Selon l'ARE, un abonné internet est celui qui a établi au moins une connexion au cours des trois derniers mois.

d'abonnement aux services de connexion mobile à large bande mais on estime qu'il est encore plus bas tout comme celui des abonnés à l'internet fixe (0,2% en 2013 contre 0,3% en 2017).
L'expansion du fret aérien est entravée par l'insuffisance des infrastructures, les restrictions des droits de trafic et le manque de connectivité des moyens de transport multimodal. L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, qui rend compte du niveau d'intégration des pays dans le réseau mondial des transports maritimes est à un niveau faible et il a peu évolué au cours des dix dernières années passant de 7.67 en 2010 à 8.28 en 2019[16]. Cette situation s'explique en partie par la faiblesse des infrastructures et la lenteur des procédures administratives et douanières. Il y a lieu toutefois de noter la construction de l'aéroport de Nouakchott et la création de la compagnie aérienne nationale (MAI) et leur rôle dans le développement du transport aérien. Par ailleurs, le port de Nouakchott a connu une extension et d'autres ports ont été réalisés ou sont en cours de construction. Ils pourront jouer un rôle moteur en matière de transport maritime et de facilitation du commerce. Pour sa part, le transport terrestre par autocars entre les villes et entre notre pays et les pays voisins a connu un essor grâce à la participation du secteur privé.
Par ailleurs, la participation du secteur privé mauritanien aux investissements consacrés aux infrastructures est encore limitée.

4.2 Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

Selon les résultats du RGPH2013, la population mauritanienne est à dominante sédentaire : 98,1%, (49,3% d'urbains contre 50,7 % de ruraux)[17]. La production nationale couvre moins de 30% des besoins alimentaires en céréales (rapport ZHR, 2017). Le Ministère chargé de l'agriculture estime toutefois que la production du riz satisfait environ 50% des besoins de consommation des ménages et que le pays est autosuffisant en matière de viande rouge. En 2014, on estime que la production locale de lait couvrait 30% des besoins du pays (SDSR). Les contraintes les plus citées concernent l'utilisation de techniques obsolètes, la faible capacité technique des producteurs, les difficultés d'accès à l'eau et à la terre, l'accès limité aux financements ainsi que les problèmes liés à la stabilité des approvisionnements. La fréquence des sécheresses, conjuguée avec la fragilité des infrastructures a réduit l'accélération de la productivité agricole. Des efforts ont été néanmoins entrepris pour améliorer la situation, notamment à travers le conditionnement des dattes, la promotion du maraichage, la production de blé, le programme EMEL, les stocks villageois et le programme de microréalisations de sécurité alimentaire.
En matière de politiques et stratégies, la Mauritanie a élaboré au cours des quinze dernières années, des cadres globaux d'orientation, des cadres spécifiques et des stratégies sectorielles dont la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (**SNSA**) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale (**SNPS**).
L'un des objectifs visés par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), est de promouvoir une agriculture moderne productive et compétitive sur le marché national, régional et international. Le CSLP a l'avantage d'intégrer dans sa formulation des cibles et indicateurs de l'ODD 2. L'évaluation du CSLP a permis de constater que la production céréalière brute s'est accrue au cours des vingt dernières années de 1% par an, taux nettement inférieur au taux de croissance démographique (2,5%). La production agricole a

[15] Stratégie nationale de modernisation de l'administration et des TIC 2012-2016
[16] Statistiques de l'UNCTAD
[17] Les nomades ne représentent plus que 1,9%.

subi les variations de la pluviométrie et se caractérise par de fortes fluctuations interannuelles et spatiales.

La Stratégie nationale de sécurité alimentaire à l'horizon 2015, vision 2030 comprend un programme national d'investissement agricole (PNIA) ainsi qu'un plan d'actions prioritaires à l'horizon 2015. Elle a pour objectif de « permettre aux populations les plus vulnérables, d'avoir à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive ». Elle vise (PNIA/SA) à relancer la production vivrière et à s'attaquer aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire dont notamment :

- ✓ L'accroissement des productions sur les exploitations familiales, des approvisionnements alimentaires suffisants et des filets de sécurité ;
- ✓ La stabilité des approvisionnements alimentaires ;
- ✓ L'accessibilité économique à une nourriture saine ;
- ✓ La qualité des aliments ;
- ✓ La promotion d'AGR adaptées aux milieux périurbains.

En termes d'objectifs, la SNSA vise à assurer une plus grande souveraineté alimentaire et à diminuer de 50 % les importations de sucre de canne.

4.2.1 Initiatives en matière de sécurité alimentaire et d'éradication de la faim

Le gouvernement a réalisé, dans le cadre de la revue « Faim Zéro »[18], une analyse des insuffisances/contraintes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition sous divers aspects : (i) législatif et réglementaire ; (ii)opérationnels ; (iii)de mobilisation de ressources pour lutter contre la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; (iv) de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition en termes de capacités institutionnelles et d'audit organisationnel des structures publiques en charge de la sécurité alimentaire et de la nutrition et enfin (v) de promotion de la coopération internationale pour l'atteinte des objectifs de la faim zéro en Mauritanie à l'horizon 2030.

Au plan opérationnel, des efforts ont été déployés pour répondre à certains besoins des populations les plus vulnérables. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) a en effet mené chaque année, des programmes d'urgence au profit des populations des zones les plus affectées par la vulnérabilité alimentaire. Les interventions suivantes ont été effectuées :

- ✓ Le fonctionnement d'un millier de boutiques EMEL à l'intérieur du pays et la vente de dizaines de milliers de tonnes à prix subventionnés ;
- ✓ La vente de milliers de tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs pendant la période de soudure ;
- ✓ La distribution de milliers de tonnes de vivres au profit de centaines de milliers de personnes vulnérables ;
- ✓ La prise en charge nutritionnelle des enfants malnutris dans 24 Centres d'Alimentation Communautaire (CAC) à Nouakchott et
- ✓ La réalisation de quelques centaines de microprojets de développement communautaire (petits barrages, digues, clôtures zones agricoles, Adductions d'eau potable, AGR…).

Encadré 1 : Conclusions de l'étude CDFA (Coût de la faim en Afrique)

L'Etude du coût de la faim en Mauritanie réalisée en 2015 montre que : (i) 43,9% de la population active en Mauritanie ont souffert d'un retard de croissance pendant l'enfance ; (ii) 60% des épisodes de maladie infantile ont été associés à la sous-nutrition en 2013 ; (iii) 4,5% de cas de mortalité infantile sont associés à la sous-

[18] Avec l'appui du PAM

nutrition ; (iv) les enfants atteints de retard de croissance achèvent 2,4 années scolaires de moins que ceux qui n'en ont pas souffert ; (v) 3,4% cas de redoublements à l'école sont associés à un retard de croissance ; (vi) les coûts annuels liés à la sous-nutrition infantile sont élevés ; (vii) l'investissement dans la nutrition permettrait de réaliser des économies substantielles; (viii) la mortalité infantile associée à la sous-nutrition a réduit de 4,5% la population active (ix) le pays a perdu 13,3% de son PIB en raison des effets cumulés de retard de croissance sur la productivité. L'investissement sur la nutrition devient alors un impératif de développement humain et économique pour la Mauritanie.

4.2.2 Egalité de genre et autonomisation des femmes en milieu rural

L'effectif des élèves de l'enseignement fondamental public est passé de 470 753 en 2009 à 552 658 en 2018 soit une augmentation de 23%. Les filles représentent 50,1% de cet effectif.
Au niveau de l'enseignement secondaire public, l'effectif des élèves est passé de 82 261 élèves en 2009 à 178 612 en 2018, soit une augmentation de plus de 100%. Les filles représentent 49% de l'effectif global. En revanche, la proportion des filles dans la FTP est passée de 22,5% en 2009 à 35% en 2018.
L'égalité des sexes est inscrite dans l'article 1 de la constitution mauritanienne et des progrès ont été enregistrés par rapport à cela. Ainsi, en matière de promotion du statut des femmes, les progrès suivants peuvent être cités: (i) les mutilations génitales féminines (MGF) et les violences basées sur le genre (VBG), ne sont plus des sujets tabous mais pris en charge par les pouvoirs publics ; (ii) de nouvelles lois permettent de lutter contre les discriminations à l'égard des femmes. Il s'agit, entre autres, du code du Statut Personnel en 2001 (CSP) et du Code du Travail en 2014.
Par contre, en matière d'autonomisation des femmes et des filles, il reste des défis à surmonter : (i) la participation des femmes à l'activité économique nationale demeure faible ; (ii) le taux d'activité des hommes (69%) est nettement supérieur à celui des femmes (27,47%)[19]. La faible participation économique féminine a tendance à refléter le rôle social de femmes au foyer joué notamment en milieu urbain. De plus, il existe de nombreuses insuffisances par rapport aux engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre de l'institutionnalisation du genre (SNIG) pour changer les pratiques, politiques et le mode de répartition des ressources dans le cadre de structures étatiques plus sensibles au genre.
Le taux d'alphabétisation des deux sexes est de 58,6% contre 65,3% chez les hommes et 52% chez les femmes (RGPH 2013) mais la reconnaissance du rôle des femmes dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et la SDSR a contribué à l'atteinte de progrès en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement local.
Par ailleurs, les dispositions de l'article 11 de la loi d'orientation agropastorale préconisent une professionnalisation de la lutte contre la pauvreté en soutenant la valorisation des métiers agropastoraux à travers, entre autres la promotion de l'insertion des jeunes et des femmes dans les métiers agropastoraux.
La Stratégie Nationale de l'Institutionnalisation du Genre (SNIG) a été actualisée pour la période 2012-2015. Elle est basée sur un solide référentiel national (Islam, constitution, CSLP) et international[20]. Sa vision stratégique est de « s'assurer du processus d'intégration des questions liées au genre dans tous les secteurs de développement en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre ». Son principe de base est que l'objectif

[19] Source : EPCV 2014
[20] Objectifs du Millénaire pour le Développement ; Plate forme d'action de Beijing ; Convention sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes (2001) ; Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et du citoyen relatif aux droits des Femmes (2005), etc.

d'égalité des femmes et des hommes en droits et en devoirs est à la fois une condition et un moyen pour un développement humain durable.
Le gouvernement a apporté un appui au développement de l'agriculture pluviale et oasienne notamment pour leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie des femmes. Il s'agit de i) la diminution des temps et de la pénibilité des travaux champêtres pour la femme rurale qui peut trouver un temps de repos et se consacrer à d'autres activités lucratives ; ii) l'amélioration des revenus et des bénéfices des femmes rurales qui sont les seules propriétaires de leurs champs, surtout les champs de niébé, d'arachide et parfois de maïs[21].
Les femmes sont particulièrement actives dans le monde coopératif et associatif comme cela est illustré à travers les exemples ci-dessous.

- ✓ L'Association des Producteurs de Lait de Mauritanie (APLM) comporte environ 50 % de femmes présentes dans le Trarza et le Brakna. L'un des objectifs de cette association vise à aider les femmes. Les membres de l'association reçoivent des formations sur l'alimentation, la qualité du lait, la santé animale (brucellose) et la gestion/organisation.

- ✓ L'Association des Producteurs de Lait et de Viande du Brakna (APLV) comptait à sa création 517 membres dont 176 femmes (34 %) organisés en 29 groupes solidaires répartis dans 34 villages.
- ✓ La transformation laitière mauritanienne relève d'initiatives privées et touche environ 2000 producteurs dont environ 15 % sont des femmes.
- ✓ L'Association des Producteurs de Lait de Mauritanie regroupe un peu plus de 700 membres dont plus de la moitié sont des femmes.
- ✓ Le Groupement National des Associations des Coopératives Agro-Sylvo-Pastorales (GNAP) regroupe plus de 45 associations regroupant entre 20 et 100 villages et chaque village peut avoir 1 à 5 délégués au sein de l'association. Il s'y ajoute des coopératives déléguées (laitières, embouche, tannerie) tenues à 90 % par des femmes. Dans chaque bureau siège une femme responsable des activités féminines.

[21] Rapport RISAP

Il existe toutefois des défis à relever, notamment en matière **d'accès à la propriété foncière** où il persiste des obstacles à une meilleure participation des femmes à l'agriculture[22]. Il est envisagé de favoriser la sécurisation foncière, l'allègement des procédures d'accès au foncier pour les femmes, notamment un droit d'usage durable formalisé. Il existe en outre une contrainte liée à la faiblesse des ressources pour la promotion des activités économiques des femmes. Par ailleurs, la rareté et la démotivation des Spécialistes en Organisation Paysanne (SOP) empêchent l'éducation coopérative alors que le tissu associatif est dense mais très fragile dans les zones de production avec une forte mobilisation des femmes.
Si on estime que 60% des ONG locales sont dirigées par des femmes, le rapport RISAP constate qu'elles sont « dispersées dans leurs efforts et manquent de visibilité, d'expertise, de ressources propres et de capacités à mener des activités de qualité sur le terrain ».

Encadré 2: Les femmes et l'accès à la propriété foncière

L'étude du SECF montre que, sur les terres réglementées par la loi foncière et la réorganisation foncière et domaniale (ordonnance n° 83-127 du 5 juin 1983), 56% des femmes ont besoin de l'aval d'un tiers pour conduire une opération foncière, 18,7% des femmes sont propriétaires dont 2,8% après veuvage et 1% après divorce. Seules 31% des femmes sont informées des procédures d'octroi des terres. *« En milieu urbain, les estimations indiquent que près de 17% des parcelles sont attribuées à des femmes dont l'accès à la propriété foncière dépend fondamentalement de leur assise financière, de leur statut familial, de leur niveau d'éducation ».* En milieu rural, les rares possibilités d'accès[23] font référence à des petites parcelles pour coopératives féminines notamment dans le domaine du maraichage (SNIG, 2011). A titre d'exemple, depuis 1989 sur les 124 périmètres irrigués qui ont été attribués, 9 seulement avaient fait en 2002 l'objet d'une attribution définitive aux femmes (MASEF, 2011).

4.2.3 La promotion des activités en milieu rural

Dans le cadre de la promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs, plusieurs actions ont été menées, notamment dans les domaines de i) l'agriculture : augmentation des superficies aménagées cultivables, exploitation optimale des ressources en eau, renforcement des capacités des acteurs et définition d'un mécanisme de financement de l'agriculture ; et ii) de l'élevage : construction de nouvelles infrastructures, renforcement du contrôle sur la qualité des intrants d'élevage, suivi de la santé animale et amélioration des espèces.

4.2.4 La lutte contre les effets des changements climatiques

Au cours des deux dernières décennies, les températures enregistrées ont été progressivement les plus chaudes. Les sécheresses successives ont porté un coup dur au couvert végétal et bouleversé le mode d'occupation de l'espace. L'avancée du désert et la problématique de la gestion des ressources naturelles posent en des termes sévères les problèmes de maîtrise de l'aménagement de l'espace dans un contexte de fragilité de l'écosystème et de dégradation des ressources ligneuses dont la régénération naturelle ne suffit plus pour couvrir la consommation nationale en bois pour l'énergie.
L'avancée inexorable de la désertification impacte la disponibilité des terres arables, des superficies des pâturages, des forêts, des ressources en eau et affecte la productivité

[22] Une étude de 2002 du Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) confirme que «l'accès à la terre est très inégal entre hommes et femmes sur toute l'étendue du territoire national et constitue une forme de discrimination dont l'explication réside en grande partie dans les droits coutumiers ».
[23] Sous forme de prêt avec les conséquences qui en découlent en termes d'insécurité.

agricole. Contribuant ainsi à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, la détérioration de l'état nutritionnel et l'exode rural. Le déficit pluviométrique cyclique et la mauvaise répartition des pluies dans le temps et l'espace ont engendré une situation pastorale préoccupante, une réduction de la production agricole pluviale, une pénurie d'eau salubre pour des milliers de ruraux.

Dans les grands centres urbains, l'urbanisation des zones périphériques s'est accélérée au cours de la dernière décennie, y compris dans des zones inondables (résurgence du phénomène d'inondations saisonnières).

Certes, la Mauritanie possède des écosystèmes littoraux aux ressources précieuses mais ils sont menacés par l'exploitation halieutique et pétrolière.

L'intérêt des pouvoirs publics pour la problématique environnementale dans sa dimension intersectorielle a connu une évolution institutionnelle positive à travers le Décret 184-2014/PR du 16 septembre 2013. Ce texte a consacré la création d'un Département ministériel chargé de l'environnement. Aussi, les actions suivantes ont-elles été réalisées : (i) la finalisation du PANE II; (ii) l'intégration des questions environnementales dans les principales politiques et stratégies de développement (Stratégie du secteur rural, Stratégie nationale de sécurité alimentaire, stratégie du secteur énergétique, politique de protection sociale, projets ciblés de lutte contre la pauvreté...); (iii) la mise en œuvre du projet Initiative Pauvreté Environnement Mauritanie (2014-2017).

Le risque de déversement d'hydrocarbure engendré par l'exploitation pétrolière » a été minimisé par les mesures suivantes :

• Le code de l'Environnement et ses décrets d'application relatifs aux Etude d'Impact Environnemental (EIE) [24]exige que toutes les activités pétrolières soient soumises à une Etude d'Impact Environnemental (EIE) qui doit être validée par le Ministère de l'Environnement et de Développement Durable (MEDD).

• La création d'une Commission Environnementale (CE) interministérielle par le décret n°2012-127 du 22 mai 2012. Ses missions ont été élargies, par le décret n° 155-2017 du 28 décembre 2017 abrogeant et remplaçant le décret 2012-127. Ses missions concernent le suivi environnemental ainsi que la prise en charge des risques environnementaux liés aux activités pétrolières, l'élaboration des stratégies, des programmes et des plans d'action permettant de garantir une amélioration continue de la gestion environnementale des activités pétrolières et porter des conseils au Ministre en charge du Pétrole à sa demande.

Au cours de la décennie qui s'achève, l'application de l'Approche Territoriale Intégrée pour la lutte contre le changement climatique (PCTI) a connu des progrès: l'élaboration et la validation des lignes directrices du Brakna et de l'Assaba qui comportent un volet « Environnement » articulé autour de l'analyse de la valorisation du capital naturel et une matrice des lignes directrices pour l'environnement.

On sait que la Mauritanie est un pays très vulnérable aux risques de catastrophes naturelles associés aux changements climatiques comme en atteste la fréquence des évènements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sècheresses prolongées et des inondations dans diverses zones du pays. Les inondations ont mis en exergue les lacunes et le manque de capacités auxquelles la Mauritanie fait face dans le domaine de la coordination, de la préparation et de la réponse aux urgences.

Face à cette situation, le gouvernement a initié quelques initiatives pour réduire les risques de catastrophes au niveau national : une stratégie de Gestion des Risques et Catastrophes a

[24] Décrets 094-2004 et 105-2007

été élaborée en 2009 avec pour objectif d'établir un cadre/plan d'action national pour la RRC et s'assurer de sa mise en œuvre dans le cadre de la SCAPP 2016/2030.
Un Plan National de Réduction des Risques de Catastrophes (PNRRC), y compris la réponse aux urgences a été élaboré. L'option retenue concerne l'intégration du changement climatique dans les initiatives de réduction de la pauvreté et de développement en vue d'accroitre la résilience des populations vulnérables aux effets des changements climatiques dans les zones ciblées. Dans ce cadre, les efforts du gouvernement tendent à assurer l'intégration des risques liés aux changements climatiques, notamment en matière de (i) déperdition des ressources naturelles terrestres et halieutiques; (ii) de dégradation des sols ; (iii) d'inefficience de l'utilisation des ressources en eau ; (iv) de coordination intersectorielle; (v) de gouvernance environnementale adaptée à la lutte contre la dégradation des ressources naturelles ; (vi) la fiscalité environnementale et (vii) des contraintes de financement des interventions environnementales.

En conclusion :
Au cours de la décennie écoulée et bien avant, le gouvernement a conçu et mis en œuvre des politiques, stratégies et des programmes pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations à travers des investissements notamment dans le domaine de l'agriculture. Si l'impact n'a pas été évalué, force est de reconnaître que les ressources budgétaires allouées au secteur rural (agriculture et élevage) n'ont pas encore atteint le seuil de 10% correspondant à l'engagement pris par les Chefs d'Etats et de Gouvernements Africains à MAPUTO en 2003. Ils ont en effet représenté 2,9% des ressources budgétaires intérieures et 5,6%, des ressources externes comprises[25]). La mise en œuvre des stratégies a été confrontée à de nombreuses contraintes liées entre autres, aux structures de financement et aux problèmes fonciers que connaît le monde rural.

4.3 Commerce

Les données du commerce extérieur analysées dans le cadre de l'élaboration de la SCAPP ont montré que: (i) la structure du commerce extérieur est encore dominée par le secteur primaire, (ii) le taux d'ouverture relativement élevé, est le fait de quelques secteurs, notamment la pêche et les minerais, (iii) le niveau de développement d'avantages comparatifs[26] dans les domaines industriels ou des services[27] est encore faible.

4.3.1 Les mesures de diversification et d'extension de la base d'exportation

La Stratégie nationale du Commerce extérieur a été élaborée en 2016. Elle a pour objectifs de : i) faire le bilan des progrès accomplis dans l'intégration du commerce dans le Plan national de développement et de la mise en œuvre des recommandations de la Matrice d'Action ; ii) parfaire et approfondir l'analyse dans certains domaines retenus ; iii) prendre en compte les mutations de l'environnement économique, institutionnel et sociopolitique de la Mauritanie et iv) actualiser la matrice d'actions prioritaires pour la promotion des

[25] Moyenne 2005-2013, rapport RISAP
[26] Le taux de spécialisation du commerce (exportations) de la Mauritanie équivaut à la part dans les exportations mauritaniennes rapporté à la la part du même produit dans le commerce mondial
[27] Les exportations touristiques n'apparaissent pas dans les statistiques des services. Elles sont classées dans la rubrique "Voyages"

exportations et le développement économique du pays. Les efforts entrepris ont essentiellement porté sur l'actualisation de l'ÉDIC à travers les trois axes suivants :

- ✓ Prendre en considération les progrès macroéconomiques récents pour rompre avec le modèle actuel de rentes non durables provenant des ressources naturelles et promouvoir une stratégie de croissance verte inclusive ;
- ✓ Développer des initiatives de diversification fondées sur les secteurs de la pêche, l'agriculture et les services, y compris les TIC et le tourisme qui offrent des possibilités de diversification durable ;
- ✓ Entreprendre de profonds changements dans la gouvernance pour lever les principaux obstacles à la diversification et à la croissance inclusive.

4.3.2 Les stratégies, politiques et actions favorables à la productivité et à la compétitivité

Cet aspect a été analysé dans le cadre de la SCAPP 2016-2030. Il y est explicitement reconnu « qu'en dépit des efforts réalisés dans les investissements en infrastructures ayant des effets positifs sur la productivité globale des facteurs, la rentabilité des activités productives demeure affectée par le coût relativement élevé des intrants qui entrent dans le processus de production (eau, électricité, téléphone, transports, produits importés, etc.) ainsi que la disponibilité des financements et leurs coûts. Ces différents facteurs entravent la compétitivité de l'économie mauritanienne et l'attractivité des capitaux extérieurs ».

C'est dans ce contexte que le gouvernement a mis en œuvre des politiques sectorielles pour améliorer la compétitivité, en particulier au niveau des qualifications, et dans le domaine du climat des affaires (voir plus loin au point 4.5). C'est à ces conditions que les produits mauritaniens pourront gagner des parts plus conséquentes sur le marché international.

Des mesures ont été prises en faveur du renforcement des capacités commerciales dans le contexte du plan de développement national et ce à travers deux points critiques :

a) En matière de formalités douanières qui sont souvent mises en cause dans la lenteur des procédures, elles doivent être raccourcies mais le mécanisme d'importation et d'exportation des marchandises a été simplifié depuis 2011, et le temps de dédouanement réduit grâce à l'adoption du Système douanier automatisé (SYDONIA) depuis janvier 2016. Certes l'inspection obligatoire avant expédition a été supprimée en 2014 et des efforts de réduction de la documentation requise à l'importation et à l'exportation ont été entrepris mais il reste à déployer des efforts en matière de transparence et de communication (site Internet documenté et mis à jour).

b) En matière de normalisation et de respect de normes internationales sanitaires, phytosanitaires et de traçabilité, les services de contrôle de qualité et de certification sont en cours de redynamisation. Ils seront dotés de moyens adéquats pour être en mesure d'émettre des certificats reconnus par les autorités des pays importateurs. Il faut aussi noter que le laboratoire de l'Office national des pêches et aquaculture répond aux exigences internationales depuis mars 2013. Ce qui n'est pas le cas pour les productions animales[28] pour lesquels la Mauritanie a pourtant un avantage comparatif reconnu (viandes, peaux et produits dérivés).

4.3.3 Les barrières à l'intégration aux chaînes de valeur à l'échelle mondiale

L'analyse des statistiques du commerce extérieur montre que les produits mauritaniens s'exportent de plus en plus vers les marchés des pays à faibles et moyens revenus de la sous-

[28] La législation sanitaire concernant les produits animaux date des années 60

région et du reste du monde. La même tendance est observée au niveau des importations : baisse de la part des pays à hauts revenus dans les importations mauritaniennes. En dépit des efforts de promotion des industries de transformation, les exportations de la Mauritanie concernent quelques produits où la part de valeur ajoutée nationale est très limitée. Sur environ 1250 groupes de produits (nomenclature CTCI à 4 chiffres) échangés régulièrement dans le monde, la Mauritanie n'est concernée que pour environ 250 groupes de produits exportés (même nomenclature) dont seulement une trentaine qui font l'objet d'exportations régulières (source : SCAPP 2016-2030).

La SCAPP a établi une matrice de positionnement en termes d'avantages comparatifs révélés (ACR), en se basant sur les informations de TRADEMAP. Elle a montré que la Mauritanie (chiffres de 2014) exporte une douzaine de produits à ACR supérieur à l'unité. Seuls trois groupes de produits, liés aux ressources naturelles et à l'agroalimentaire, ont une part importante dans le commerce mondial.

D'autres barrières restent à franchir. En effet, le coût unitaire du travail (salaire moyen rapporté à la productivité du travail) est élevé en plus d'une pénurie de main d'œuvre qualifiée. La qualité et l'accès aux services, en particulier ceux de l'électricité et de l'eau, indispensables pour le développement de l'industrie manufacturière devront être améliorés.
Par ailleurs, la compétitivité des ports mauritaniens par rapport à ceux de l'Afrique de l'ouest étant faible, il convient de revoir les coûts, la célérité, la sécurité au cours des escales des navires[29].

Conclusion :

L'économie mauritanienne est encore peu diversifiée et continue à tolérer plusieurs cas de pratiques anticoncurrentielles et des insuffisances de transparence, notamment en matière de rigueur dans l'application de la réglementation. Elle ne peut tirer des bénéfices de son adhésion à la ZELCA que si elle met en œuvre d'importantes réformes structurelles qui concernent : i) l'orientation des activités économiques vers les secteurs où elle présente un avantage comparatif ; ii) l'environnement institutionnel et légal ; iii) celui des affaires ainsi que iv) les systèmes de formation et d'innovation.

En matière de développement du secteur du tourisme, les orientations stratégiques retenues sont : i) imaginer un tourisme porteur d'image, d'identité et de développement durable, au service de l'attractivité du territoire et son développement économique et social ; ii) renouveler et diversifier l'offre et la demande touristique ; iii) susciter la venue de nouvelles clientèles « des niches de marchés » notamment des groupes sélectifs, jeunes, familles, mouvement associatif, scientifiques, chercheurs… ; iv) sauvegarder et valoriser de manière innovante le patrimoine culturel et naturel du pays ; v) renforcer le développement d'un tourisme d'affaires naissant et vi) structurer une demande touristique interne à l'échéance d'une génération de population.

4.4 Produits de base

4.4.1 L'amélioration de la productivité et de la diversification

Pour faire face aux chocs économiques externes comme la volatilité du prix des produits de base, le gouvernement a orienté les efforts vers la mise en œuvre de mesures de précaution dans le cadre d'une gestion responsables des ressources.
En matière de gestion des ressources minières et en hydrocarbures, les objectifs poursuivis par le gouvernement sont[30] : (i) l'intégration des mines et hydrocarbures aux circuits économiques, (ii) la mise en valeur du potentiel non exploité, (iii) la réduction de la vulnérabilité du secteur face aux chocs exogènes, (iv) La promotion d'une gestion transparente et responsable des ressources extractives et (v) la transparence de la gestion des revenus conformément à l'ITIE à laquelle notre pays est adhérent.
La diversification des exploitations minières est recherchée à travers la mise en exploitation de l'uranium par des opérateurs comme l'australien Aura Energy qui marquera un nouveau jalon vers la diversification de la production du secteur (SCAPP).

[29] Les prix de Dakar pour un transport similaire sont en moyenne inférieurs de 160 à 500€ par conteneur (Stratégie commerciale de la Mauritanie, septembre 2017)
[30] SCAPP 2016-2030

Après la découverte des champs gaziers du bassin côtier, il s'agira d'assurer une mise aux normes des installations existantes ainsi que la mise en place de nouvelles capacités et de mettre en place un arsenal juridique et réglementaire conciliant les intérêts du pays et la sécurisation des investissements privés.
En matière de gestion des ressources halieutiques, des mesures de réforme ont été prises mais leur mise en œuvre implique des investissements structurants qui ont été réalisés au cours de la décennie 2009-20019. Il s'agit de :

- ✓ La construction d'un port de pêche au PK28 à partir de Nouakchott ;
- ✓ La viabilisation des pôles du Pk 144, Pk 93 et Pk 28 (Routes, adduction d'eau et électrification) ;
- ✓ La réalisation de quatre points de débarquement aménagés sur le littoral ;
- ✓ La construction d'un quai pour l'accostage des navires de la GCM ;
- ✓ L'extension de la société des Chantiers Navals de Mauritanie (CNM) avec une nouvelle antenne dans la zone sud ;
- ✓ Élaboration d'un code pour la pêche continentale et la pisciculture ;
- ✓ Construction d'un débarcadère et d'un centre pour la pêche Continentale à Kaedi.

4.4.2 L'optimisation des bénéfices tirés des ressources nationales

Les stratégies de gestion des ressources nationales concernent principalement deux secteurs : les mines et la pêche. Les bénéfices tirés de ces deux ressources nationales ont connu un accroissement sans précédent au cours de la dernière décennie à la faveur certes de prix plus élevés à l'exportation mais également d'une meilleure gestion des ressources. Par contre des efforts restent à faire en matière de rétention de valeur (amélioration de la part de valeur ajoutée locale). Par exemple, le secteur minier emploie près de 97,7%[31] de nationaux dont 6 362 par la SNIM et 2 313 par les autres principales entreprises minières, filiales de groupes miniers internationaux qui exploitent des mines d'or et de cuivre auxquels s'ajoutent des emplois et activités indirectement liés aux activités minières.

Cette situation a été consolidée dans le cadre de la convention minière type qui définit comme obligation du titulaire du permis, « d'engager un personnel mauritanien à qualification et expérience égales, de le promouvoir et au fur et à mesure, de remplacer le personnel expatrié à travers un plan de mauritanisation approuvé par les administrations concernées[32]. En plus, elle encourage le recours du titulaire de permis, à compétitivité égale, aux services des laboratoires nationaux pour le besoin de ses travaux[33] ».

Par ailleurs, il est à noter que la participation de l'Etat mauritanien est désormais fixée à hauteur de 20% dans les nouveaux projets d'exploitation au lieu de 10% auparavant. En outre, l'exploitation des mines semi-industrielles (mines à petite échelle) et de la mine artisanale (l'orpaillage) ont été réglementées, en plus de l'octroi de 24 titres miniers et de 2 nouveaux permis d'exploitation et le renouvellement de 9 titres miniers de recherche au cours des années 2016-2017[34].

En ce qui concerne les retombées du secteur de la pêche, les efforts ont convergé vers son intégration au circuit économique et le développement d'une industrie de transformation de ses produits. Un accent particulier est mis sur l'aménagement des infrastructures de débarquement et des pôles de valorisation des produits halieutiques, l'amélioration du système de commercialisation et le renforcement de la recherche océanographique, le renouvellement de la flotte en rapport avec la préservation et la conservation de la ressource et la gestion des risques environnementaux.

Par ailleurs, un cadre d'incitations favorable à l'investissement privé, à la promotion des systèmes de gestion par quotas, le débarquement en Mauritanie des captures de la ZEE mauritanienne, l'amélioration des modes de transformation et de valorisation des produits de la pêche ont été conçus et appliqués.

[31] Rapport ITIE 2015

[32] Article 62 de la convention minière type de 2012

[33] Article 65 de la convention minière type de 2012

[34] Rapport de mise en oeuvre de la SCAPP 2016-2017

Il est enfin à noter que la restauration, la téléphonie mobile, le commerce général, certains métiers comme l'artisanat, la mécanique, l'électricité, la fourniture de biens, les activités de livraison, d'import-export, de maintenance, de transport et logistique se sont développées grâce aux activités minières, avec des impacts visibles dans les zones minières.
L'évolution des retombées des secteurs miniers et pêches est résumée par les tableaux qui figurent dans l'annexe statistique.

4.4.3 Les politiques et actions de réduction de la dépendance aux produits de base

Au cours des dernières années, le gouvernement a entrepris des démarches pour favoriser la production des pellettes de fer[35].
En matière d'industrie, l'objectif est de donner une nouvelle impulsion à travers l'adoption d'une politique industrielle innovante pour une meilleure exploitation des produits de la pêche, de l'élevage et de l'agriculture. Cette industrialisation se veut durable, créatrice d'emplois, profitable à tous. On s'attend à un doublement de sa contribution à l'emploi et à la formation du PIB (ODD 9.2). Le développement du secteur industriel devra néanmoins intégrer la gestion des déchets et la gestion des risques environnementaux.
Le développement durable du tourisme a été une préoccupation au cours de la période écoulée malgré les défis posés par les questions liées à la sécurité sous-régionale. Des efforts ont été déployés en matière d'infrastructures touristiques et de développement des capacités des professionnels du secteur.

4.5 Développement du secteur privé

Au cours de la décennie écoulée, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre une feuille de route visant à mettre en place des conditions adéquates pour promouvoir le développement du secteur privé et améliorer l'environnement des affaires. Les mesures les plus significatives concernent : i) l'adoption de la loi sur le code des droits réels ; ii) la mise en place d'un processus de création d'entreprises en conformité avec les standards internationaux ; iii) l'amélioration du traitement des demandes d'agrément aux régimes privilégiés du Code des Investissements ; iv) l'adoption de la loi relative au Partenariat Public-Privé (PPP) et ses décrets d'application. C'est ici le lieu de noter l'existence de projets en PPP tels que la production de sucre, de blé, de bananes et de produits maraichers.
En matière de promotion de la création des PME, des mesures spécifiques ont été prises : i) la simplification des procédures de création des entreprises, la réduction des coûts et délais ainsi que la mise en vigueur du paiement unique au Guichet Unique ; ii) le ré-engineering du processus de création d'entreprises en conformité avec les standards internationaux de « Doing Business », y compris la mise en œuvre des améliorations nécessaires sur l'espace du Guichet Unique et iii) la création d'un site web dynamique et paramétrable dédié au Guichet Unique.

4.5.1 Les mesures et politiques en matière de responsabilité sociale

L'implication des communautés locales est un élément du processus d'attribution des permis d'exploitation à travers l'impératif systématisé et réglementé[36] à travers la consultation du public.

[35] Une Joint-venture entre la SNIM et la SABIC pour le développement du Guelb Atomai est à l'étude
[36] Loi 2000-045 sur l'environnement et le décret n° 2007-105relatifs à l'Etude d'Impact Environnemental

Dans le domaine minier, la convention type prévoit aussi la contribution sociétale des entreprises minières ainsi que la formation continue des employés. Cependant, même s'il n'existe pas encore de programme national de responsabilité sociale et sociétale des entreprises, les compagnies minières qui opèrent en Mauritanie sont vivement encouragées par l'Etat à instituer des programmes de RSE en exécution de leurs engagements sociaux et sociétaux vis-à-vis des cibles concernées (travailleurs, entreprises locales et des communautés). En vertu de leurs responsabilités, elles ont eu à effectuer des dépenses sociales pour soutenir prioritairement les communautés vivant dans les zones d'extraction minière. Certains de ces paiements sont obligatoires, d'autres volontaires et peuvent être effectués en nature ou en numéraire. Ces efforts viennent compléter les politiques et programmes nationaux de développement dans les régions d'intervention des opérateurs.

4.5.2 Les actions visant à favoriser un environnement favorable aux entreprises

Au cours de la décennie, la réforme du climat des affaires a constitué l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. Aussi, les actions suivantes ont-elles été réalisées :

- ✓ Dès 2012, la loi portant code des investissements a été promulguée (loi 2012-052).Elle a été modifiée en 2016 et 2019 pour améliorer l'attractivité de l'économie mauritanienne ;
- ✓ Pour améliorer l'accès aux financements, le taux d'intérêt directeur est passé de 12,5% en 2009 à 6,5% en 2018 et le taux de bancarisation est passé de 10,1% en 2009 à 21% en 2018 ;
- ✓ Pour faire face aux lourdeurs des procédures classiques, la loi portant code de l'arbitrage a été promulguée en 2019 ainsi que la loi portant sur la résolution des petits litiges ;
- ✓ Pour faciliter la création d'entreprise dans un délai ne dépassant pas les 48 heures, le guichet unique a été mis en place. Il est opérationnel depuis 2014 ;
- ✓ Pour assurer le suivi et l'évaluation des mesures, un Conseil supérieur d'amélioration du climat des affaires, présidé par le premier ministre a été créé en 2019 ;
- ✓ Un nouveau cadre législatif et règlementaire des partenariats Public-Privé a été adopté par la promulgation de la loi 2017-006 relative aux PPP et ses textes d'application. D'ores et déjà, un premier PPP a été lancé en 2018 et trois PPP sont programmés pour 2019 sur un portefeuille de 10 projets éligibles à ce mode de contractualisation. En outre, les travaux pour la construction en mode PPP d'un terminal à conteneurs et d'une jetée pétrolière ont été entamés. Ils permettront de tripler la capacité avant 2030.

Ces réformes et d'autres ont permis à la Mauritanie de gagner des places dans le classement Doing Business de la Banque mondiale durant la période 2015-2018 (progression cumulée de 28 places).

4.6 Développement humain et social

4.6.1 Education

Il existe un déficit en niveaux d'instruction notamment pour la formation secondaire où le taux net de scolarisation est encore trop faible au second cycle (28% en 2018). Il s'agit pourtant d'un facteur déterminant en matière d'augmentation de la productivité et d'opportunité d'accès à l'enseignement supérieur. Cette situation pénalise les aptitudes des

jeunes à s'insérer dans des activités modernes et à améliorer la qualité de la main d'œuvre et sa contribution à la croissance économique. Il faut néanmoins noter que, selon le RESEN 2015, l'enseignement supérieur a vu sa capacité croître régulièrement, en passant de 426 étudiants pour 100 000 habitants en 2004 à 720 en 2014.

L'ENESI 2017 a conclu que « globalement 1% de la population en âge de travailler ont suivi une formation technique ou professionnelle (qualifiante) et qu'environ 44,2% des jeunes 14-35 ans ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi.

Selon les données du RESEN 2015, la proportion de la population qui atteint la dernière classe du premier cycle secondaire a évolué favorablement en passant de 16 % en 2008 à 32 % en 2014.

L'évolution des principaux indicateurs au cours des dix dernières années a été comme suit[37] :

- ✓ Le taux brut de scolarisation du Fondamental est de 100%. Ce qui confirme que le système est en mesure d'accueillir tous les enfants en âge d'aller à l'école ;
- ✓ Le Taux d'Achèvement du Primaire (TAP) est en nette progression passant de 59% en 2009 à 90.4% en 2018;
- ✓ Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au 1er cycle secondaire est passé de 37,5% en 2009 à 45% en 2018 ;
- ✓ Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au 2ème cycle secondaire est passé de 15% en 2009 à 28% en 2018.
- ✓ L'accès à l'enseignement secondaire est mesuré à travers le taux de transition de la 6AF (dernier niveau du cycle fondamental) à la 1AS (première classe du collège). En 2018, le taux de transition est de 59,8% alors qu'en 2009 il était de 36,7%.

En termes de performances du système éducatif, les données suivantes retracent l'évolution entre 2009 et 2018 :

- ✓ Pour le Baccalauréat, le pourcentage des admis est passé de 17% à 23,64% ;
- ✓ Pour le Brevet : de 17,9% à 32,7% ;
- ✓ Pour l'entrée en 1AS : de 33,3% à 59,4% ;
- ✓ Les taux de réussite aux examens nationaux (Concours, BEPC, BAC) dans les établissements d'excellence sont en moyenne de l'ordre de 95% ;
- ✓ Le taux de réussite pour les diplômes de la FTP (CC, CAP, BT, BTS) est passé de 65% en 2009 à 81% en 2018 ;
- ✓ Le taux d'insertion des sortants de la FTP est de 65% en 2018 contre 41% en 2008.

Entre 2009 et 2018, on note un accroissement de la part du budget de l'Etat allouée au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Les dépenses de l'éducation et de la formation professionnelle sont passées de 29,5 Milliards MRO à 53,2milliards MRO.

a) Les politiques publiques en matière d'éducation et de formation

Les politiques publiques mises en œuvre au cours de la décennie qui s'achève ont porté essentiellement sur l'amélioration et le renforcement de la gestion et du pilotage du système éducatif à travers l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines, l'augmentation du budget alloué au secteur et un renforcement de l'encadrement de proximité. Cette dynamique s'est traduite par un ensemble de mesures institutionnelles et juridiques répondant à l'évolution du secteur :

[37] Tous les chiffres relatifs au secteur de l'Education ont pour source la Direction de la planification du Ministère

- Création de nouvelles structures d'encadrement (Cellules, et pôles d'encadrement régionaux…) ;
- Promulgation et adoption de nouveaux textes :
    - ✓ Loi d'orientation de la FTP
    - ✓ Décret portant création des écoles d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle ;
    - ✓ Décret instituant une revue stratégique d'évaluation des enseignants du fondamental ;
    - ✓ Décret portant création des Comités de Gestion des Ecoles et fixant leur statut type ;
    - ✓ Décret réglementant les absences des enseignants ;
    - ✓ Décret créant un compte d'affectation spéciale de la formation technique et professionnelle (incluant l'affectation de la taxe d'apprentissage) ;
    - ✓ Décret créant un fond d'appui à l'édition scolaire.

- Le développement du SIGE (migration définitive des données de la gestion des ressources humaines et celle de la scolarité des élèves)
- Un arrêt systématique du mouvement d'affectation des enseignants en cours d'année scolaire.

Aussi, l'évolution des effectifs et des indicateurs a-t-elle été favorable à la réalisation de l'accès universel à une éducation primaire et à des progrès en matière d'enseignement secondaire et tertiaire.

Au niveau de l'enseignement fondamental (de base) : l'effectif des élèves de l'enseignement public est passé de 470 753 en 2009 à 552 658 en 2018 soit une augmentation de 23%. Les filles représentent 50,1% du total. L'effectif des élèves de l'enseignement fondamental privé s'élève, en 2018, à 102 603 élèves contre 60 603 en 2009 soit 16 % de l'effectif total alors qu'il ne représentait que 10% de l'effectif global en 2009. Le nombre d'enseignants au public est passé de 11 429 en 2009 à 15 750 en 2018.

Au niveau du secondaire : l'effectif des élèves du public est passé de 82 261 élèves en 2009 à 178 612 en 2018, soit une augmentation de plus de 100%. Les filles représentent 49% du total. L'effectif des élèves de l'enseignement secondaire privé est passé de 29 885 en 2009 à 58 163 en 2018. Le nombre de professeurs du public est de 5430 en 2018 contre 3348 en 2009.

Selon les données de l'Enquête de Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des Ménages (EPCV) 2014, le taux d'alphabétisation des adultes demeure encore à un niveau relativement faible : 56% d'adultes de 22-44 ans sont alphabétisés. La comparaison avec les résultats du MICS 2010 montre une progression dans la mesure où le taux d'alphabétisation des femmes âgées de 22-44 ans était de 26% contre 50% en 2014. Les ruraux âgés de 22-44 ans sont 42% à savoir lire et écrire contre 66% d'urbains (EPCV 2014).

b) Les progrès de l'enseignement technique et professionnel

La Formation technique et professionnelle (FTP) a connu des progrès qui peuvent être résumés à travers l'évolution des quelques indicateurs :

- ✓ Le nombre d'apprenants dans les FTP est passé de 3589 en 2009 à7276 en 2019 soit une augmentation de près de 100% au cours de la période ;
- ✓ Le nombre de professeurs et formateurs a augmenté, passant de 318 à 427durant les dix dernières années ;

- ✓ La proportion des filles dans la FTP est passée de 22,5% en 2009 à 35% en 2018 ;
- ✓ Le flux de sortants de la FTP est passé de 734 en 2009 à 2411 en 2018 soit une augmentation de plus de 300% ;
- ✓ Le nombre de sortants en formation sanctionnée par un diplôme et en formation qualifiante, entre 2009 et 2018, est de 27742 dont 18 200 diplômés de niveaux ouvriers, techniciens et techniciens supérieurs.

c) La réduction des inégalités de genre dans l'éducation et la formation

Pour remédier à la sous scolarisation des filles et aux difficultés de les maintenir dans le système éducatif, des mesures ont été prises et appliquées au cours de la décennie, notamment dans certaines wilayas (régions) de l'intérieur du pays.

- ✓ Création de 70 collèges d'enseignement secondaire en milieu rural pour faciliter l'accès des filles à cet ordre d'enseignement ;
- ✓ Distribution de prix aux filles lauréates du Brevet de l'enseignement secondaire (BEPC) ;
- ✓ Distribution de kit d'hygiène pour les filles ;
- ✓ Offre gratuite de cours de soutien dans les matières de base à raison de 8 heures par mois et par discipline de base dans les classes d'examens ;
- ✓ Mise en place de 8 cybers équipés et 29 espaces sûrs et équipés;
- ✓ Transport scolaire quotidien gratuit au profit de 1920 filles.

d) Les actions visant à améliorer la qualité de l'éducation et de la formation ont été réalisées à travers i) les intrants scolaires et professionnels (distribution de manuels, de Kit élève, équipements) ; ii) l'amélioration des conditions d'apprentissage (promotion de l'excellence, renforcement de la formation initiale et continue, incitations financières) ; iii) l'amélioration de l'efficience de la FTP ; iv) la stimulation de la demande (environnement scolaire, scolarisation des filles, scolarisation des enfants à besoins spécifiques).

4.6.2 Population et santé primaire

Selon les données disponibles[38], l'évolution démographique au cours des cinquante dernières années montre un gain en espérance de vie de 20 ans (de 40 ans en 1960 à 60,3 ans en 2014). La part des 15 à 64 ans est en légère progression mais les données disponibles suggèrent les prémisses d'un vieillissement de la population. Le ratio Population en âge actif/population totale indique une tendance à la baisse (de 90% au cours des années 1960 à environ 76% en 2014).

La mortalité[39] des enfants est élevée : au moins un enfant sur dix meurt avant l'âge de 5 ans même si on observe une baisse globale de la mortalité infantile et juvénile entre 1988 et 2013. La mortalité juvénile a évolué entre 34 ‰ et 46 ‰, alors que la mortalité infantile est passée de 95‰ à 72‰ au moment où la mortalité infanto-juvénile est passée de 137 ‰ à 115 ‰ au cours de la même période (rapport AADPD)[40]. La mortalité maternelle a certes connu un recul (le ratio est passé de 686 à 582 en 2013) mais trop lent pour l'atteinte l'objectif de l'OMD3 en 2015[41].

[38] SCAPP 2016-2030

[39] Source : rapport DD, CREFAT, mars 2016

[40] Le MICS 2015, avec une méthodologie différente aboutit à un taux de mortalité infanto-juvénile de 54 pour mille.

[41] Le rapport « Tendances de la mortalité maternelle 1990-2015 », WHO_RHR_15.23 estime à 546 le RMM en Afrique subsaharienne ; 70 en Afrique du Nord et 12 dans les régions développées

Le secteur de la Santé a bénéficié au cours des dernières années d'un engagement politique qui s'est traduit par l'adoption d'une stratégie sectorielle, la mise en place d'une cellule d'accélération des OMD 4 et 5 et sa dotation en ressources publiques, la création de nouvelles structures de soins de différentes catégories, l'acquisition d'importants équipements et une allocation de ressources financières au profit des secteurs hospitaliers et pharmaceutiques.

Le plan stratégique SRMNIA qui contribue à opérationnaliser le PNDS 2016-2020 notamment l'Axe 2 relatif à la réduction de la mortalité maternelle, néonatale, des enfants et des adolescents permet aussi au pays d'être éligible aux critères de financement du GFF[42]. Parmi les mesures qui ont été prises, on note: i) la création de quatre nouvelles écoles de formation du personnel de santé dans quatre capitales régionales (Nema, Kiffa, Sélibabi, Rosso); ii) la redynamisation de la centrale d'achat de médicaments et consommables (CAMEC) et iii) la création d'un institut National d'hépato-virologie.

Ces réalisations ont contribué à l'atteinte de progrès dans divers domaines mais qui restent à consolider et à améliorer comme le montrent les indicateurs (annexe statistique). En outre, les données sur les évacuations sanitaires à l'étranger ont connu un net recul au cours de la période 2010-2017 passant de 365 à 100 (source : MASEF/DAS).

Pourtant et en dépit des efforts engagés, la gouvernance du secteur a été marquée par des insuffisances en matière de leadership, de gestion stratégique, de planification, de suivi évaluation, de système d'information et de capacités de collecte et d'analyse de données.

Par ailleurs, le rapport de l'audit institutionnel et organisationnel du Ministère de la santé publié en novembre 2014 avait jugé que le PNDS est relativement complet mais il a révélé une insuffisante prise en compte des volets de l'hygiène publique et de la médecine hospitalière.

Les principales insuffisances se situent au niveau : (i) du financement limité du secteur: 8% à 9% du budget de l'Etat au lieu des 15% recommandés par le Sommet d'Abuja ; (iii) la répartition des investissements qui privilégient le secteur tertiaire au détriment des services de santé de base; (iv) la quantité et la qualité des ressources humaines avec un déséquilibre prononcé dans la répartition des effectifs au profit des centres urbains et (v) du déficit d'application de la règlementation (notamment dans le secteur pharmaceutique), normes, procédures pour les services de santé et système d'orientation/recours.

Pour l'avenir[43], les interventions viseront à i) Rapprocher l'offre de services des populations les plus vulnérables ; ii) Améliorer la disponibilité des ressources humaines du secteur ; iii) Poursuivre et intensifier la mise en place des infrastructures et plateaux techniques ; iv) Assainir le Secteur pharmaceutique et assurer la disponibilité de médicament et consommable de bonne qualité et v) Assainir le sous-secteur privé de santé à travers l'encadrement pour une normalisation des paquets d'intervention, une tarification normalisée et la réglementation du double exercice des personnels dans le public et le privé.

Encadré 3: Ratios du personnel de santé

[42]Global Financing Facilities

[43] Déclaration de politique de la Santé, octobre 2019

Ratio médecin : Le ratio national Médecin/Population est de 0,34. Il est inférieur à la norme 1. Ce ratio est considéré comme non atteint dans toutes les Wilaya.
Ratio infirmier : Avec un cumul du nombre d'infirmiers, toutes catégories confondues (IDE et IMS), ce ratio au plan national est atteint et a même quasiment doublé au niveau des formations sanitaires de base comparativement aux normes OMS (1/5000 habitants). Au plan régional, le ratio est atteint dans chaque Wilaya, avec des niveaux très élevés au Tagant et en Adrar, avec respectivement 5,04 et 3,44.
Ratio sage-femme : Le ratio national qui est de 1,55 est considéré comme atteint par rapport aux normes. Au plan régional, le ratio n'est pas atteint dans les Wilaya de H. Charghi, H. El Gharbi, Gorgol et Guidimagha, avec des niveaux respectifs de 0,79 ; 0,71 ; 0,95 et 0,98.
Source : Ministère de la Santé

Les actions de réduction des taux de mortalité maternelle, infantile et juvénile : L'objectif majeur des engagements pris étant de protéger la santé et de préserver la vie des femmes, des enfants et des nouveau-nés ; (i) le taux de mortalité maternelle ; (ii) le taux de mortalité néonatale et (iii) la proportion de décès maternels suite à un avortement à risques par âge. On recherchera par la suite, les facteurs qui ont joué un rôle déterminant dans cette évolution à travers les indicateurs relatifs à la santé de la reproduction.
Selon les données les plus récentes, le ratio de mortalité maternelle est à un niveau élevé : 582 décès pour 100 000 naissances vivantes (RGPH4) contre 626 en 2011 (MICS). Il est l'un des plus élevés de la région et ce en dépit d'une tendance à la baisse. Quand au quotient de mortalité néonatale, il se situe à 29% selon l'enquête MICS 2015. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des taux de mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile.

Tableau 3: Evolution des taux de mortalité

MICS	**2007**	**2011**	**2015**
Taux de mortalité infantile	77	75	43
Taux de mortalité infanto-juvénile	122	118	54
Ratio de mortalité maternelle	686	626	582 (RGPH 2013)

Source : MICS 2007, 2011, 2015 et RGPH4

Il est à noter que le taux de mortalité infanto-juvénile (MIJ) 2015 est sous-estimé à cause d'un changement de méthodologie[44]. Le resserrement des niveaux des deux indicateurs en est la conséquence (graphique ci-dessous).

Figure 3: Evolution des taux de mortalité

[44] Pour plus de détails, voir le rapport MICS 2015, pages 65 et suivantes

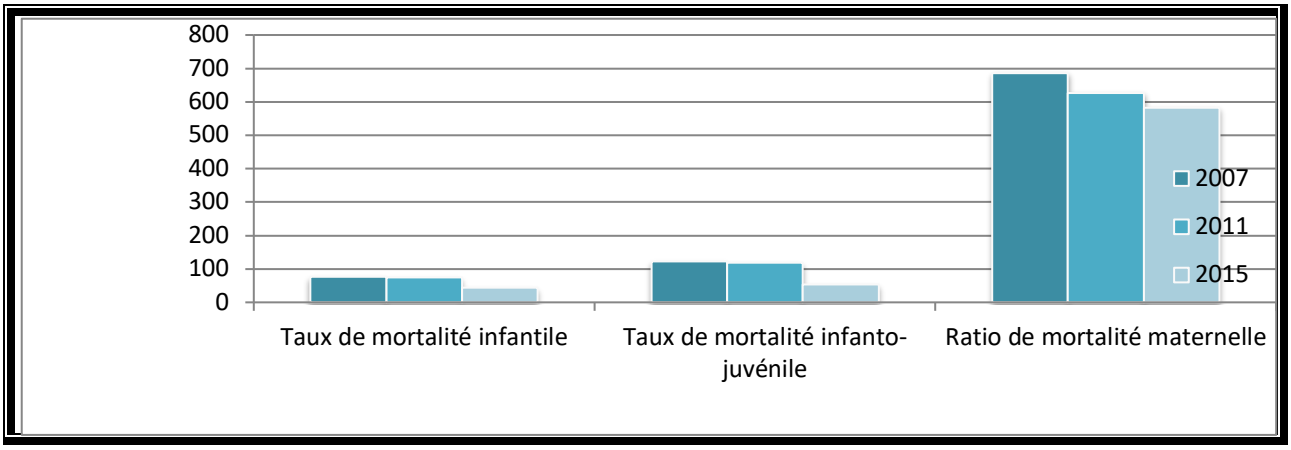

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des principaux indicateurs factoriels.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs de santé maternelle

Indicateurs	2007	2011	2015
Accouchement par un personnel qualifié	60,9	65	69
Accouchements dans un établissement spécialisé	48,4	65,1	69,3
Couverture de soins prénataux		84,2	86,9
Couverture de soins postnataux			57,3

Source : rapports MICS 2007, 2011 et 2015

Figure 4: Evolution des indicateurs de santé maternelle

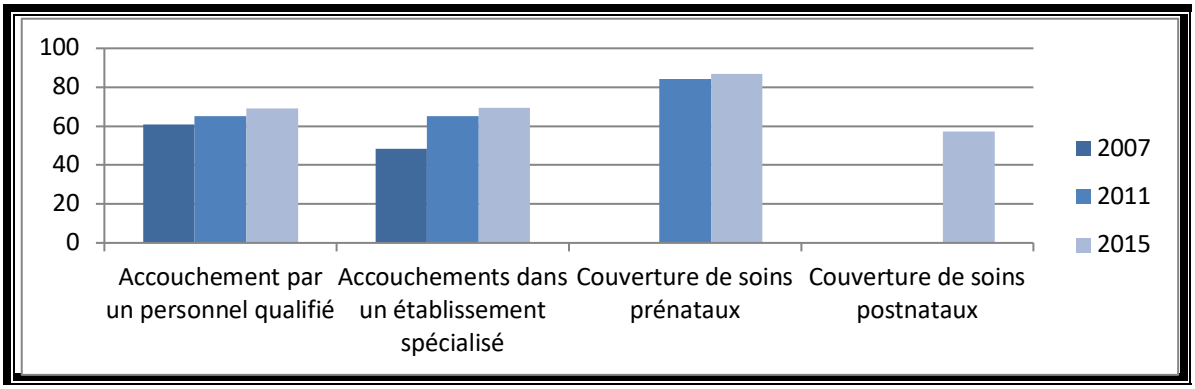

Conclusion :

Les progrès ont été lents, notamment pour l'accouchement par un personnel qualifié et la couverture en soins prénataux. Cette évolution reflète celle des ratios de mortalité d'autant plus que les écarts sont élevés suivant le milieu, la région et le niveau de pauvreté. Le MICS 2015 permet d'en donner un aperçu : la MIJ est, en moyenne nationale, de 54 mais elle est de 81 en Assaba, 60 en milieu rural, 42 si la mère de l'enfant possède un niveau d'instruction secondaire ou plus et de 38 chez les ménages les plus riches. Plus généralement, le milieu

rural, les ménages pauvres et les mères analphabètes enregistrent les évolutions les plus lentes voire des reculs.

a) Les progrès dans l'éradication de la malnutrition infantile

Les actions de nutrition sont coordonnées par un Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN) associé à un Comité Technique Permanant (CTP). Le CNDN est présidé par le Premier Ministre. La vice-présidence est assurée par le Ministre en charge du Développement. Au niveau régional, le CNDN est représenté par des Commissions Régionales de Coordination de la politique nationale de Développement de la Nutrition.

En matière de nutrition, des campagnes de supplémentation des femmes enceintes et allaitantes en fer et micronutriments et de sensibilisation sur les bonnes pratiques nutritionnelles ont été menées au cours des trois dernières années.

Les taux de Malnutrition Aigüe Globale (MAG) et de Malnutrition Aigüe Sévère (MAS) constatés depuis 2001, sont plus élevés que ceux attendus dans une population en bonne santé et bien nourrie (respectivement de 2,3%[45] et 0,1 %[46]). Le graphique ci-dessous retrace Prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 6-59 mois.

Figure 5: Prévalence de la malnutrition aigüe

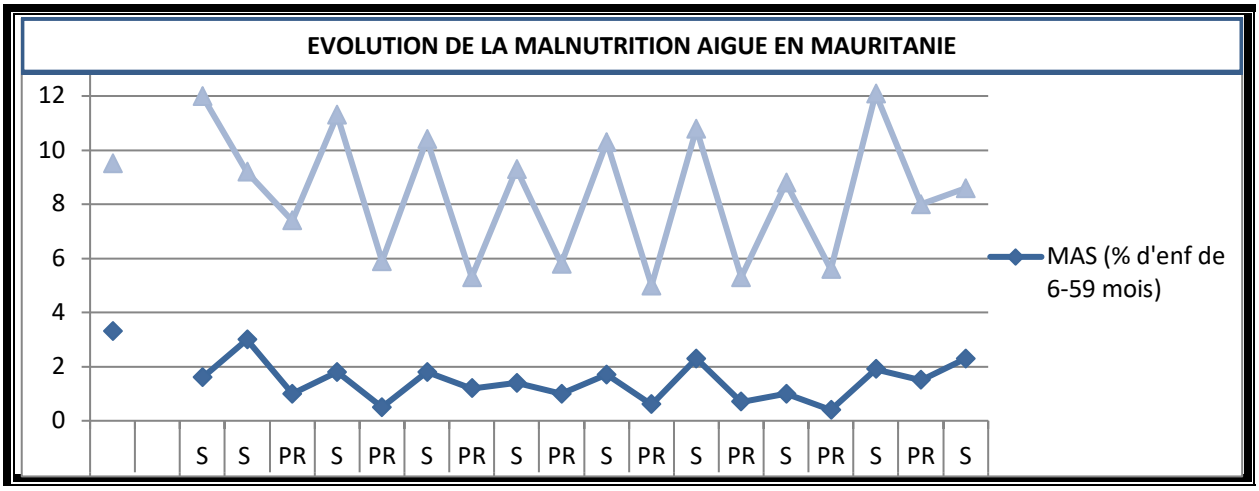

La malnutrition chronique a connu une baisse considérable de plus de 41,7% entre 2001 et 2017. Cette baisse peut s'expliquer par une réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, eau potable etc.). Pourtant et selon la SMART de 2017, un enfant sur cinq, (soit un peu plus de 115367 enfants[47]) souffre de retard de croissance et la proportion d'enfants malnutris est neuf fois plus élevée que celle attendue dans une population en bonne santé et bien nourrie. En outre, les pourcentages de réduction de la malnutrition chronique varient de 71% au Tagant à 19% au Hodh El Gharbi.

Figure 6: Prévalence du retard de croissance

[45]WHO Global Database on Child Growth and Malnutrition, WHO 1997.

[46]Identification of severe acute malnutrition in infants and children.A Joint Statement by WHO and UNICEF.

[47]ONS, projections démographiques, mai 2016

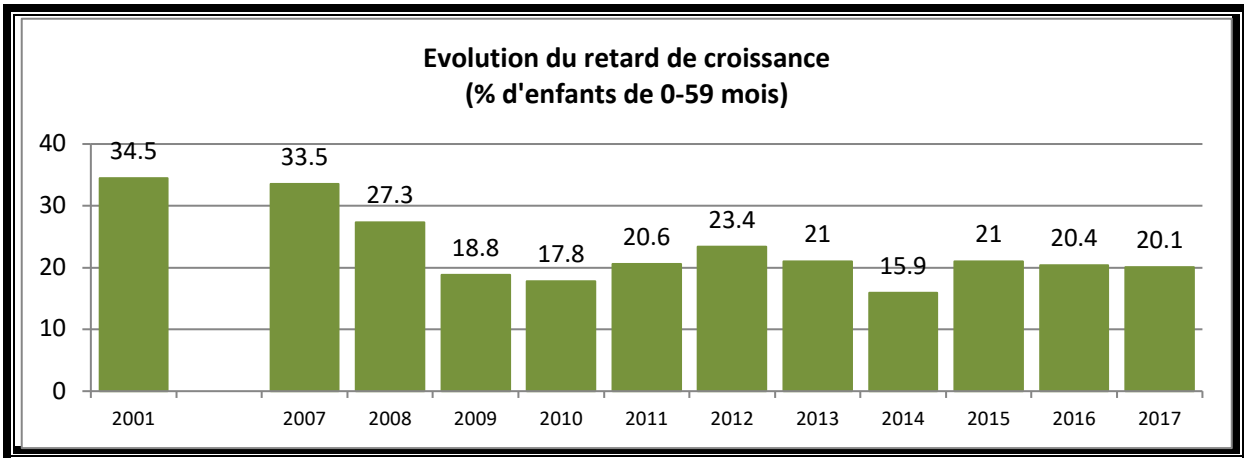

Sources : 2001 : EDSM, 2007 : MICS et 2008-2017 SMART

Les effets de cette amélioration globale de la situation nutritionnelle des enfants sont contre balancés par la transition démographique en cours en Mauritanie. Sur les dix dernières années, la réduction de 37% de la prévalence de la malnutrition chronique correspond seulement à 17% de baisse du nombre d'enfants chroniquement malnutris (rapport ZHR, 2017).

b) L'accès universel à une santé reproductive

Le plan national de développement sanitaire (PNDS 2016-2020), retient que la mise en œuvre des stratégies « reposera essentiellement sur le développement et la mise à échelle d'actions à haut impact sur la santé de la reproduction ». La maternité sans risque, le repositionnement et la relance de la planification familiale (espacement des naissances) sont considérés comme des priorités dans le cadre des plans stratégiques de la santé de la reproduction 2009-2013 et 2016-2020. Aussi, les actions suivantes ont été réalisées : i) les capacités techniques des écoles nationales de santé publique ont été renforcées en matière de santé maternelle et ii) l'institutionnalisation de la Surveillance des Décès Maternels et de la Riposte (SDMR) et la création de comités d'audit régionaux et le comité national de décès.
Des efforts ont été déployés en matière de prévention, réparation des fistules et de réintégration sociale des femmes victimes, notamment à travers la formation des gynécologues et urologues.
Les défis en matière de Santé sexuelle et reproductive concernent : (i) les insuffisances quantitatives et qualitatives des ressources humaines, matérielles et financières à même d'assurer l'exécution des interventions préconisées ; (ii) les insuffisances de l'offre des services (suivi des grossesses, accouchement et post-partum) notamment en milieu rural ; (iii) les insuffisances liées aux activités de planification familiale, caractérisées par la mauvaise qualité des services dans un contexte où les pratiques socioculturelles sont défavorables.

c) Les progrès dans la lutte contre le virus du sida, le paludisme et d'autres maladies majeures

La prévalence du VIH en Mauritanie est considérée comme faible, environ 0,4%. Elle reste stable sans changement significatifs dans le comportement des groupes à haut risque (enquête SENLS 2015). Des efforts ont été entrepris par le gouvernement, les PTF et la société civile dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida depuis plus de deux décennies. Le gouvernement a élaboré un cadre stratégique (CSNLCIST 2011-2015.) avec une vision transversale des questions d'équité et de genre. Par ailleurs, les mortalités spécifiques en

lien avec le paludisme, la tuberculose (22 pour 100.000[48] cas chez l'ensemble des personnes porteuses de tuberculose), la malnutrition et le VIH auraient connu des évolutions timides au cours des dernières années.

4.6.3 Habitat

On estime que, d'ici à 2030, 40 % de la population des pays les moins avancés vivra en zone urbaine. En Mauritanie, deux déséquilibres marquent la répartition de la population urbaine. D'une part le poids de la capitale Nouakchott qui abrite plus du quart de la population totale du pays (27% en 2013). D'autre part, environ 80% des habitants du pays sont concentrés sur le tiers-sud du pays. En l'absence de planification urbaine et sous l'effet des migrations vers les périphéries des villes, plus de 35% de la population urbaine vivent dans des quartiers d'habitat précaire et des bidonvilles à la périphérie des centres urbains (Rapport d'évaluation globale du CSLP).

Les dysfonctionnements constatés résultent de : i) l'incapacité de maitriser le développement des villes ; ii) l'inexistence d'outils simples et adaptés de gestion et de planification urbaine (normes précises de construction, Plans d'occupation des sols) et iii) l'absence de moyens de contrôle et de régulation du développement urbain.

4.6.4 Eau et assainissement

Le taux d'accès de la population à une source d'eau potable est passé de 58,3% en 2008 (EPCV) à 65,4% en 2014 (EPCV) mais les ménages qui consomment l'eau à risque (issue de sources exposées à la contamination) représentent 34,6%. L'eau consommée par la grande majorité des ménages urbains (95,4%) est potable contrairement aux ménages ruraux dont 63,4% s'approvisionnent à partir de sources non potables.

En matière d'assainissement et d'hygiène, seule la ville de Nouakchott dispose d'un embryon de réseau d'assainissement qui couvre 31 km et concerne environ 4% des résidents. Le reste de la population utilise des fosses septiques ou des latrines à fosses sèches. Les résultats de l'EPCV 2014 montrent qu'au niveau national, 35,1% des ménages contre 47,5% en 2008 (EPCV) ne disposent pas de toilettes dans leur habitat. La collecte et la gestion des déchets solides est irrégulière et dans certaines localités, on pratique encore le rejet sauvage et le brûlage des déchets à l'air libre.

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont rassemblés au sein d'un même département ministériel et bénéficient d'une gestion planifiée et relativement coordonnée mais ils restent confrontés à défis dont les plus importants concernent: i) l'accès généralisé à des sources d'eau potable ; ii) la promotion des normes d'hygiène et d'assainissement et de pratiques familiales axées sur l'hygiène et l'assainissement telles que le traitement de l'eau à domicile et la pratique du lavage des mains au savon.

Même si les données statistiques sont relativement anciennes, des progrès ont néanmoins été réalisés dans la construction d'infrastructures. Au cours de la dernière décennie, des projets hydrauliques ont été réalisés (Aftout Sahli) ou en cours (DHAR, AFTOUT CHERGUI, entre autres) et un vaste programme de forages a été exécuté à l'intérieur du pays.

Pourtant et en dépit de ces progrès, d'importants défis restent à relever. En effet, les ménages qui consomment l'eau à risque (de sources exposées à la contamination) représentent encore 34,6%.

[48] Global Tuberculosis Report (OMS 2015)

En milieu urbain (gestion SNDE), le taux de desserte moyen sur la base de 40 litres par jour et par personne est de 100% mais dans 11 localités, il est inférieur à 80%. Par contre, en milieu rural et semi-urbain, pour les localités de plus de 150 habitants, le taux de desserte est estimé à 42,5% pour un taux de raccordement de 25,8%. En outre, le coût de l'eau reste relativement élevé en milieu rural où la majorité des points de desserte utilisent encore de l'énergie thermique.

Il y a lieu de noter que le code de l'eau est en cours de révision et celui de l'assainissement sera élaboré pour prendre en compte les orientations stratégiques du secteur. Par ailleurs, un plan de formation sera élaboré et mis en œuvre pour faire face à la demande nationale des métiers de l'eau et notamment pour les besoins urgents de la filière des foreurs.

Pour l'avenir, des atouts et des opportunités existent : i) un arsenal de documents de politique, de stratégies et de codes régulant les deux secteurs ; ii) un cadre de concertation aux niveaux central et régional ; iii) une meilleure prise en charge de l'assainissement et des eaux de surface; iv) un système de gestion déléguée des réseaux en milieu rural et semi urbain ; v) une stratégie de promotion de l'hygiène axée sur le changement de comportement et qui donne la priorité aux interventions dans les écoles et les structures de santé. Elle met l'accent sur les approches durables, repliables, à des coûts abordables en vue de faciliter l'accès des communautés rurales à l'eau et à l'assainissement.

4.6.5 Promotion de la jeunesse

Selon l'enquête ENESI de 2017, les jeunes de 14-35 ans représentent 61,4% de la population en âge de travailler. Cette catégorie est particulièrement touchée par le chômage. Il est de 20,5% (27,2% pour les 14-24 ans). Paradoxalement, on observe un taux de chômage élevé (23%) chez les jeunes ayant suivi un enseignement général mais il s'explique par l'inadaptation entre la formation (offre) et l'emploi (la demande). Ce résultat traduit des difficultés d'intégration des jeunes. En 2012 et selon les données de l'ERE/SI, la tranche d'âge de 15 à 35 ans était la plus frappée par le chômage et près du tiers (32,8%) ne sont ni occupés, ni intégrés dans le système d'éducation et de formation. La situation s'est aggravée selon les données de l'ENESI 2017 avec une proportion de 44,2% (hausse de 23,2%)[49]. Les résultats de l'ENESI 2017 indiquent que la proportion de jeunes qui ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi est de 33,3% pour les titulaires d'un diplôme universitaire ; 40,3% pour les jeunes ayant le Baccalauréat et 43,7% pour les titulaires du certificat d'études primaires (CEP).

Le taux d'abandon scolaire est élevé : il s'explique par des facteurs multiples dont notamment l'extrême pauvreté, les grossesses et mariages précoces des filles. Cette situation présente des conséquences négatives sur les perspectives d'emploi des jeunes. Si des politiques volontaristes ne sont pas mises en œuvre en matière de création d'emplois, la tendance est à l'accroissement du nombre de jeunes avec de fâcheuses répercussions sur le développement durable.

La promotion de la jeunesse et des sports a bénéficié de mesures favorables. Ainsi, les faits suivants ont été enregistrés au cours de la décennie sous revue. Ils ont considérablement accéléré le développement du secteur. Il s'agit de :

- ✓ L'élaboration de deux cadres de Programmation stratégiques à moyen terme ;

[49] La moitié des jeunes de 14-24 ans et le tiers des jeunes de 25-35 ans ne sont ni dans le système éducatif, ni dans l'emploi (source : ERESI 2017).

- ✓ La Politique Nationale de la Jeunesse, des Loisirs et des Sports : stratégie de mise en œuvre et plan d'action 2011-2015 (adoptée en Conseil des Ministres le 14 juillet 2011);
- ✓ La stratégie nationale de la Jeunesse, des sports et des loisirs 2015-2020 (adoptée en Conseil des Ministres le 30 juillet 2015).

Au plan politique, on note : i) La création, en 2014, d'un département ministériel dédié à la jeunesse et aux sports ; ii) Le patronage effectif par le Président de la République de plusieurs manifestations sportives et de jeunesse ; iii) La création du Haut Conseil de la Jeunesse (HCJ) ; iv) L'institution d'une Journée Nationale du Sport et v) La décision du Président de la République de placer son deuxième mandat sous le signe de la Jeunesse.

Concernant les mesures en faveur de l'intégration de la jeunesse dans la vie économique, sociale et politique, on note la transformation en 2014 du Centre National de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports en Institut supérieur, la mise en place d'un plan de formation pluriannuel en 2016 ainsi que l'exécution des volets « Formation » au niveau des projets de partenariat entre le département et les différents PTF.

Parmi les actes tendant à maximiser le potentiel des jeunes, on peut citer :

- ✓ Le renforcement de la participation et de l'implication des jeunes à l'œuvre de construction nationale a été au centre des préoccupations des assises de préparation de la SNJSL en 2015 et du forum national des jeunes organisé en 2019 ;
- ✓ La stratégie nationale de l'emploi et la promotion des PME ;
- ✓ Le conseil supérieur de la promotion de l'emploi ;
- ✓ Le contrat programme entre l'ANAPEJ et l'Etat ;
- ✓ La construction de deux stades de 10 000 et 8 500 places en plus de la réhabilitation d'un autre;
- ✓ La construction d'une Salle pour la pratique des arts martiaux ;
- ✓ La réalisation de nouvelles infrastructures socioéducatives et sportives dédiées à la jeunesse et aux sports couvrant toutes les wilayas du pays. Elles permettront aux jeunes de pratiquer le sport et les activités de loisirs favorables à leur épanouissement ;
- ✓ La désignation par la CAF de l'équipe nationale comme « Meilleure équipe africaine » ;
- ✓ L'obtention par nos équipes de Kick-Boxing, de Jiujitsu, de Karaté et de Taekwondo de médailles à l'occasion de compétitions internationales.

4.6.6 Egalité des genres et autonomisation des femmes

Evaluation de la situation des femmes et des filles : En dépit de tous les efforts consentis et de réels progrès, la femme mauritanienne continue de souffrir : (i) d'un faible et inéquitable accès aux facteurs de production (terre et capital) ; (ii) des déperditions scolaires ; (iii) des taux d'analphabétisme et de chômage plus accentués que chez les hommes et (iv) de la persistance des pesanteurs sociales.

Les politiques en faveur des droits des femmes et de l'égalité des genres : Au cours des dernières années, le gouvernement a déployé des efforts tendant à offrir un égal accès des femmes et des filles à l'éducation, aux services de base, à la santé, aux opportunités économiques et aux prises de décisions à tous les niveaux. Il a mis en œuvre des stratégies, des programmes et des projets pour assurer la santé physique, mentale et reproductive des femmes et des filles. On peut citer en particulier : i) l'adoption de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG) et la mise en place de ses mécanismes d'exécution en 2015; ii)

le lancement des travaux d'actualisation du code du statut personnel et iii) l'élaboration et l'adoption du programme national "RAVAH" pour la stabilité de la famille et la santé reproductive.

La présence des femmes dans les sphères de décision s'est considérablement améliorée avec la mise en œuvre d'un programme national de promotion et d'appui de la participation politique des femmes, à travers plusieurs campagnes de sensibilisation et de formation des femmes élues. On compte aujourd'hui 35% de femmes dans les conseils régionaux, 19,6% à l'Assemblée Nationale[50], 31% dans les conseils municipaux. En outre la présence féminine au conseil des ministres n'a cessé de croître d'une moyenne de 3 à 4 au début de la décennie, elles ont atteint, par moments, près du tiers du gouvernement.

a) Les mesures de promotion de l'autonomisation des femmes

Les données disponibles (ONS, EPCV 2014) estiment que les femmes ne détiennent que 27% du revenu du travail contre 73% détenus par les hommes. Cette situation a retenu l'attention des pouvoirs publics qui ont alors initié des interventions à travers des politiques d'autonomisation des femmes et de réduction des inégalités de genre.

Des mesures symboliques mais significatives de la volonté politique, ont été prises au cours de la décennie écoulée :

- ✓ Discrimination positive pour l'accès de 50 filles à l'École Nationale d'Administration, du Journalisme et de la Magistrature ; 18 enseignantes dans l'enseignement supérieur et 8% bourses de l'enseignement supérieur ont été octroyées aux filles ;
- ✓ Distribution de 808 prix d'incitation pour jeunes filles lauréates à tous les niveaux de l'enseignement sur toute l'étendue du territoire national;
- ✓ Mise en œuvre d'un projet générateur de revenus relatif à la gestion de 12 bus d'appui à la scolarisation des filles dans certaines communautés des plus pauvres et des plus isolées;
- ✓ Lancement de la mise en œuvre d'un programme de formation et de financement pour 2 000 femmes dans les Wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba et du Guidimagha.

Dans le domaine de la formation professionnelle, les filles ont bénéficié d'une attention particulière à travers les actions ci-après :

- ✓ Elargissement de la capacité d'accueil du Centre de formation pour la promotion féminine par l'ouverture de deux centres à Atar et à Tintane ;
- ✓ Ouverture de nouvelles spécialités, dont la maintenance informatique, la comptabilité et le secrétariat/ bureautique;
- ✓ Introduction du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et du certificat de technicien professionnel.

Le gouvernement envisage dans un proche avenir : i) mettre en œuvre la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre; ii) élaborer des programmes spéciaux pour encourager la scolarisation des filles dans les zones rurales; iii) rendre fonctionnel quatre centres dans les Wilayas des deux Hodhs, du Guidimagha et de Nouakchott Nord; iv) ouvrir une nouvelle section de tissage de tapis et v) renforcer l'assistance judiciaire aux femmes victimes de litiges familiaux.

4.6.7 Protection sociale

Trois institutions interviennent en matière de protection sociale : (i) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ; (ii) la Caisse des retraités de l'Etat pour les fonctionnaires et (iii) la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Ils ne bénéficient qu'à une faible proportion

[50] 2% d'élues parlementaires en 2005 ; 18% en 2010 et 19,7% en 2014

de la population du fait du nombre réduit des emplois salariés du secteur formel dans la population active. Le nombre d'affiliés au régime de sécurité sociale était estimé en 2008, à environ 5% de la population totale du pays[51]. L'Etat entreprend des actions de protection sociale mais la majorité de la population ne se retrouve que dans le cadre des systèmes traditionnels, informels ou Islamiques. La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) adoptée en 2014 propose une vision à long terme et une feuille de route pour la création d'un système de protection sociale intégrée.

a) Les actions politiques en faveur du renforcement du système de protection sociale :

Le gouvernement, à travers l'adoption de la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) a posé les jalons d'une vision à moyen et long terme pour la création d'un système de protection sociale intégrée dont le programme national des transferts sociaux constituera, à terme, l'un des principaux éléments d'opérationnalisation. Une feuille de route comportant les actions programmées a été également établie et mise en œuvre. C'est ainsi qu'une Direction du Registre social a été créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances[52] et un registre social est en cours d'élaboration[53]. Il devra constituer la base de ciblage des programmes et interventions de protection sociale et aux futurs MIS (management information system) de ces programmes respectifs logés dans différentes institutions gouvernementales.

b) Les mesures pour améliorer la résilience et la réduction de la vulnérabilité

Plusieurs actions peuvent être notées :

- ✓ La mise en œuvre de plusieurs projets et initiatives portant sur des programmes de filets sociaux en faveur des populations les plus vulnérables (programme EMEL, Cantines scolaires, Cash transfert entre autres) ;
- ✓ La mise en place de fonds pour la prise en charge et l'appui aux malades indigents vivant avec des maladies chroniques ;
- ✓ La promotion et la protection des droits de l'enfant et des personnes handicapées ;
- ✓ l'extension des services de « cash transfert » au profit des enfants polyhandicapées, et le financement d'AGR au profit de centaines personnes handicapées ;
- ✓ L'amélioration de l'autonomie fonctionnelle des personnes handicapées à travers la distribution gratuite des aides techniques ;
- ✓ La prise en charge médicale gratuite des malades indigents (y compris les dialysés) dans les structures hospitalières nationales et à l'étranger;
- ✓ La mise en place d'une base de données des bénéficiaires de l'action sociale ;
- ✓ La promotion du statut social et économique de la femme : adoption en 2015 et mise en œuvre de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG).

L'agence TADAMOUN a été créée en 2013 pour traduire dans les faits la volonté de l'Etat d'assurer une utilisation optimale des ressources et l'accès rapide des populations vulnérables à des infrastructures et services de qualité (santé, eau, éducation). Parmi les 928 villages ciblés par les programmes de l'Agence TADAMOUN, 184 villages ont bénéficié d'interventions portant sur : (i) des infrastructures éducatives, sanitaires, hydrauliques, d'habitat et d'ouvrages hydro-agricoles ; (ii) des appuis aux bénéficiaires en termes de modernisation des moyens de production, d'AGR et de protection sociale. Un effort similaire

[51] MASEF, Etude sur la protection sociale.

[52] Aujourd'hui, Ministère de l'économie et de l'industrie

[53] Il est prévu que ce registre regroupe les cent mille ménages les plus pauvres.

a été entrepris dans le cadre de la promotion du logement en milieu périurbain (1150 logements sociaux à Nouadhibou au profit de 7070 habitants parmi les plus démunis).

4.7 Crises multiples et autre défis émergents

L'expertise de l'initiative inter-agence CADRI (Capacity for Disaster Réduction Initiative) a établi en 2014 un plan de contingence national de réponse aux inondations. Le Gouvernement a ratifié un ensemble de chartes, conventions et traités internationaux relatifs à la réduction des risques et à la gestion des catastrophes mais il n'existe pas encore de dispositif opérationnel et permanant en la matière. Les structures de gestion des RRC concernent l'urgence notamment en situation de crise alimentaire.

L'analyse de la situation fait ressortir une faible prise en compte des résultats des cadres d'analyse pour déterminer les interventions, l'inexistence des procédures de réponse systématique (absence de déclencheur), l'inopérationnalité des dispositifs tels que le Fonds de calamités naturelles créé par l'article 66 de la loi n° 2013 -024 du 5 juillet 2013 et le FNAH crée par décret n°2002 du 31 mars 2002 et (iv) une absence de coordination gouvernementale.

Le financement de la réponse aux catastrophes est marqué par son caractère ad hoc et sa forte dépendance à l'aide humanitaire sans mécanisme de suivi ou d'alerte en cas de gaps et de besoin urgents non couverts.

La Coordination est réalisée périodiquement à travers le CSA, les agences des Nations-Unies et les ONG.

La Mauritanie a pris part aux différents sommets et conférences notamment Rio (1992 et 2012), Johannesburg (2002), Copenhague (2009), Durban (2011), New-York (2015 et 2016), Paris (2015), Marrakech (2016), Bonn (2017) et Katowice (2018) a élaboré et adopté plusieurs politiques, stratégies et plans d'action au cours des deux dernières décennies.

Durant la période allant de 2009 à 2018, la Mauritanie a mis en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action qui ont permis certaines réalisations.

La politique environnementale est définie par la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) adoptée en 2006 et ses deux plans d'actions opérationnels :

- ✓ Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE I) pour la période 2007 – 2011
- ✓ Plan d'Action National pour l'Environnement PANE II pour la période 2012 - 2016.

En septembre 2017, la Mauritanie a adopté une nouvelle Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNEDD) couvrant la période 2017-2030 avec son Plan d'Action National pour la période 2017-2021. Ce plan d'Action vise à identifier, formuler et planifier l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique environnementale conforme au concept du développement durable.

La SNEDD place l'environnement et le développement durable au centre des préoccupations des pouvoirs publics dans le cadre de la réalisation d'une croissance économique inclusive. Elle reconnaît que la croissance économique doit aller de pair avec la protection de l'environnement.

Dès 2011 (17 septembre), le gouvernement a adopté la Déclaration Politique de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD) qui a été bien accueillie par l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers. Elle place l'être humain au centre de la décision, avec comme priorité, la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables à travers une approche stratégique intégrant à la fois les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Au cours des dernières années, les textes suivants ont été adoptés :

- ✓ Plan d'Action National de Prévention et de Gestion des Risques des Catastrophes (PAN-GRC) le 19 Mars 2009 ;
- ✓ Plan d'Action National pour la Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (2009) ;
- ✓ Elaboration et validation au niveau technique en 2014 du Plan d'action National pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- ✓ Élaboration et Validation au niveau technique en 2014 d'une Stratégie Nationale pour les Aires Marines Protégées (AMP) ;
- ✓ Adoption en Conseil des Ministres, le 20 Novembre 2014, de la Stratégie Nationale pour la conservation des Zones Humides ;
- ✓ Adoption en 2014 de la Stratégie Nationale pour la conservation de la Diversité Biologique ;
- ✓ Elaboration de la Troisième Communication Nationale sur le Changement Climatique en 2014 ;
- ✓ Elaboration des Contributions Déterminées au niveau National au titre de l'Accord de Paris sur le changement Climatique en 2015 ;
- ✓ Adoption en 2015 de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte ;
- ✓ Élaboration d'un Plan de Gestion de l'Élimination des Substances appauvrissant la couche d'Ozone dans le cadre de la convention de vienne pour la couche d'Ozone en 2017 ;
- ✓ Elaboration en 2018 du Plan d'Action National pour la Mise en Œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants.

Les politiques en faveur de la réduction de la vulnérabilité à différents chocs n'incluent les aspects concernant l'alimentation, le pétrole, la finance, l'économie que dans la mesure où ils affectent les ménages les plus pauvres. Certes, la création d'un Dispositif intégré de réponse aux chocs tarde à se concrétiser mais des progrès ont été enregistrés au plan de la mise en place d'un système de protection sociale d'urgence (voir section 4.2.4).

Les meures pour affronter les effets néfastes des changements climatiques ont été rapportées au chapitre 4.2 mais il convient de noter que des efforts ont été déployés en faveur de la protection de la biodiversité, la prévention de la dégradation des terres et de la désertification ainsi que l'érosion côtière.

4.8 Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

En 2018, les recettes totales et dons se sont élevées à 567 milliards MRO en progression de 15 % par rapport à 2017. Les opérations financières de l'Etat ont enregistré en 2018 un excédent global de 60 milliards MRO, soit 3,2 % du PIB contre un déficit de 0,1 milliard MRO en 2017 soit 0,04 % du PIB. Hors dons, l'excédent s'est établi, en 2018, à 47 milliards MRO représentant 2,5% du PIB, contre un déficit de 18 milliards MRO en 2017 (1% du PIB).

Les recettes fiscales ont été multipliées par 3,5 en passant de 106 milliards MRO en 2009 à 362 milliards MRO en 2018. Le taux de pression fiscale est passé de 9% en 2009 % à 19 % en 2018. Ces résultats ont été obtenus en dépit d'un niveau élevé de dépenses fiscales (exonérations à objectif économique ou social et qui ont été estimées en 2017 à 112 milliards MRO). Le taux d'épargne est limité par la faiblesse du revenu/habitant et la faible bancarisation dont le taux est estimé à 20% en 2018.

4.8.1 Mobilisation des ressources domestiques

La mobilisation des ressources budgétaires a été une préoccupation constante au cours de la décennie qui s'achève. En effet, pour garantir des ressources budgétaires stables à même de faire face aux besoins de fonctionnement de l'administration et de contribuer au financement des infrastructures économiques et sociales de base, le gouvernement a mis en œuvre une politique de mobilisation des ressources budgétaires intérieures à travers : i) l'amélioration des recettes fiscales à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, l'efficacité de l'administration et le rendement du contrôle fiscal ; ii) l'amélioration de la rentabilité des entreprises publiques à but lucratif et leur contribution au budget de l'Etat ; iii) la maximisation des revenus fonciers et des autres recettes non fiscales (pêche, mines).

Les résultats obtenus et cités plus haut l'ont été grâce à une meilleure administration fiscale et une lutte soutenue contre l'évasion, la fraude et la corruption.

Les dividendes (hors SNIM, MAURITEL et BCM) versés par les entreprises publiques sont passés de 10 milliards MRO en 2009 à 45 milliards MRO en 2018 mais le cumul des déficits au cours de la même période, pour les sociétés SOMELEC (électricité) et SNDE (eau) reste préoccupant.

Les revenus immobiliers sont passés de 13 milliards MRO en 2009 à 142 milliards MRO en 2017, soit une augmentation de 1100%. Sur les dix dernières années, les recettes issues de la valorisation des actifs fonciers ont atteint 16 milliards MRO auxquels s'ajoute la vente du nouveau marché de Nouakchott qui a rapporté, une plus-value pour l'État de plus de 5 milliards MRO.

Le secteur de la pêche a rapporté 72 milliards MRO en 2018 contre 41 milliards MRO en 2009 soit une augmentation de 75%. Cette performance est le résultat de la mise en œuvre de la nouvelle politique de gestion de la ressource, au renforcement des contrôles et à l'amélioration des conditions des accords négociés avec les partenaires.

Les recettes générées par l'accès aux ressources minières sont passées de 18,5 milliards MRO en 2009 à 68,7 milliards en 2018, soit une évolution de 271%. On note une nette amélioration des bonus de signature des contrats de partage signés en 2018.

Les instruments de financement du trésor ont été diversifiés à travers de nouveaux mécanismes[54]. Au cours de la décennie, l'encours global des bons du trésor conventionnels à baissé de 83,5 milliards MRO en 2009 à 53,5 milliards MRO au 31 décembre 2018. Le coût de cet endettement pour le trésor public a considérablement baissé grâce notamment à un taux d'intérêt moyen annuel plus bas (9,7 % en 2009 contre 4,8 % en 2018). Par ailleurs, la structure de la dette intérieure a changé : le non bancaire qui en représentait le quart en 2009 en est devenu quasiment l'unique créancier en 2018[55].

4.8.2 Aide au développement

On a observé une inexorable baisse quantitative[56] de laide publique au développement (APD) au cours de la dernière décennie. En revanche, elle est mieux intégrée dans la planification nationale (CSLP et SCAPP). En particulier, l'aide multilatérale s'aligne aux priorités de développement au niveau national.

[54] Des bons islamiques du trésor sont émis depuis deux ans et leur encours a atteint environ 12 milliards MRO.

[55] Le portefeuille détenu par les banques étant passé de 57,4 milliards MRO en 2009 à 3,4 milliards MRO en 2019

[56] Le cumul de l'APD pour les années 2017, 2018 et 2019 est évalué à 25 959 508 251 MRU

Des progrès ont néanmoins été réalisés pour contrer la tendance à la fragmentation de l'APD, le déficit de coordination entre les donateurs, la volatilité et l'imprévisibilité des flux de l'aide qui limitent son faible impact sur le développement et le niveau de vie des populations les plus vulnérables. Ces progrès ont surtout concerné la coopération avec le Système des Nations Unies à travers des mécanismes de coordination entre le gouvernement et les agences présentes à Nouakchott et entre elles ainsi qu'avec la Délégation de l'Union européenne. Des efforts ont été déployés pour que les autres donateurs s'alignent sur les priorités nationales inscrites dans la SCAPP.

Pour l'essentiel, l'aide au développement a contribué directement ou indirectement à faire progresser les priorités fixées par le Programme d'action d'Istanbul.

4.8.3 Dette extérieure

L'encours de la dette extérieure à la fin de l'année 2018 a légèrement baissé de 0,2% par rapport à son niveau de 2017 pour atteindre 4059 millions de dollars US. La structure de l'encours de la dette extérieure par catégorie de créancier est dominée par les multilatéraux avec 62% contre 38% pour les bilatéraux. Le ratio de la dette sur le PIB s'est établi en 2018 à 79% contre 82% en 2017, soit une baisse de 4 points de pourcentage, due essentiellement à la réévaluation du PIB opérée en 2018.

Le souci de préservation de la soutenabilité de la dette :

La stratégie d'endettement consiste à privilégier d'abord le recours aux dons et ensuite aux guichets concessionnels pour financer des investissements prioritaires, et approfondir progressivement le marché intérieur qui pourra servir de recours notamment à moyen et long terme.

Au cours de dernière décennie, le stock de la dette (hors dette Koweïtienne) est passé de 1954,4 millions USD en 2009 à 4059,0 millions USD en 2018. Cette évolution s'explique par l'ampleur des prêts contractés (4 198,5 millions de dollars USD). Il s'agit de prêts, pour la plupart concessionnels. Ils ont servi à financer des infrastructures dans des domaines stratégiques : routes, bâtiments, énergie, eau, infrastructures portières, santé et éducation, etc. En tout état de cause, le flux net est en faveur de la Mauritanie. Il est estimé à 2,2306 milliards de dollars US au cours de la période.

4.8.4 Investissement Direct Etranger

En 2017, les flux d'investissements étrangers directs (IED) vers les pays les moins avancés ont baissé de 17 % (estimés à 26 milliards de dollars)[57]. En Mauritanie, les flux ont évolué en dents de scie comme le montre le tableau ci-dessous qui retrace l'évolution des flux des investissements directs étrangers (IDE) entrant (en millions US $). Selon le Rapport sur les investissements dans le monde en 2019 de la CNUCED, le stock total d'IDE en Mauritanie a atteint 7,4 milliards d'USD en 2018 (soit 142% du PIB). Les flux d'investissements étrangers sont limités.

Tableau 5: Evolution des flux d'IDE

Année	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**
IDE	814	155	139	343	-3	131	776	1 515	1 234	492	500

Source : SCAPP/CNUCED

[57] Les flux d'IED destinés aux pays les moins avancés représentent environ 2 % des flux mondiaux, contre 3 % en 2013 et 2014.

L'analyse du compte de capital et d'opérations financières en 2018 (BCM) montre un excédent de 360 milliards MRO contre 247 milliards en 2017, soit un accroissement de 32,4%. Selon les services de la BCM, « cette évolution est liée essentiellement aux flux des opérations financières et plus précisément les flux des IDE dans le secteur des hydrocarbures »[58]. L'amélioration du solde du compte des opérations financières[59] est en grande partie imputable à la reprise des investissements directs étrangers dans le secteur des hydrocarbures, particulièrement au niveau du projet gazier Grand Tortue-Ahmeyim. Globalement, en 2018, les entrées nettes au titre des investissements directs étrangers (IDE) se sont élevées à MRO 276 milliards contre MRO 210 milliards en 2017, soit une hausse de 31,1%. Par rapport au PIB, le flux des IDE a représenté 14,7% en 2018 contre 12% en 2017.
Les IDE sont essentiellement intéressés par les secteurs de ressources naturelles (mines et pêcheries) plus porteurs et où le gouvernement a adopté des politiques suffisamment incitatives (code des investissements, zone franche de Nouadhibou et code minier). Leur impact est certes positif en matière de recettes budgétaires mais des progrès restent à faire en matière de contenu, de transfert de technologie, de compétences, de création d'emplois spécialisés et de retombées sur le reste de l'économie nationale. Toutefois, une réflexion est en cours au niveau du gouvernement pour concevoir une stratégie d'amélioration du contenu minier[60].

4.8.5 Les transferts de fonds

Les flux nets des transferts courants sont instables mais une tendance à la baisse a été observée au cours des dernières années. Ils se sont en effet repliés de 24,9% en 2018, pour se situer à MRO 72 milliards contre MRO 96 milliards en 2017. Cette évolution erratique s'explique essentiellement par la tendance à la baisse des entrées au titre des transferts officiels, notamment l'aide budgétaire (baisse de 40,2% entre 2017 et 2018 selon les chiffres de la BCM). Le montant des transferts privés (nets) est passé de 49,8 millions de USD en 2014 à 97,1 millions de USD en 2018 (source : BCM). Il est à noter que la plupart des transferts des mauritaniens résidant à l'étranger s'effectuent à travers des canaux informels, non saisis par les statistiques de l'institut d'émission.

4.9 Bonne gouvernance à tous les niveaux

La gouvernance a été renforcée à travers la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, ainsi que l'approfondissement de la décentralisation.
L'indice moyen de développement de l'administration en ligne n'est pas calculé mais l'Administration des services électroniques a connu des réformes qui ont été entamées pour faire de l'administration un moteur de développement et la rendre en mesure d'offrir des services de qualité dans de bonnes conditions de transparence, d'équité et de célérité.
La lutte contre la corruption et le renforcement de la transparence a porté essentiellement sur : i) les modalités de mise en place du Comité de Suivi de lutte contre la Corruption ; ii) l'élaboration des normes de transparence et d'anti-corruption dans le cadre d'un comité

[58] Rapport 2018
[59] Il a enregistré une hausse de 24% au terme de l'année 2018, en s'établissant à MRU 35,3 milliards contre MRU 28,5 milliards en 2017 (Rapport BCM, 2018).
[60] Le rapport est en cours de validation au niveau du Ministère chargé des mines

multi sectoriel ; iii) l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption ; iv) l'évaluation de la Mauritanie sur l'application de la Convention des Nations Unies relative à la Lutte contre la corruption (CNULCC) ; v) l'adoption en 2016 d'une loi sur la lutte contre la corruption (N° 014-2016 du 15 avril 2016) et de ses décrets d'application ; vi) l'adoption du décret portant protection des dénonciateurs et témoins ; vii) la mise en place d'un Comité Technique National pour l'élaboration des Normes de la Transparence et de l'Anticorruption (2016) et viii) l'adoption de mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'une des composantes essentielles de la bonne gouvernance est la facilité de faire des affaires. Le rapport Doing Business 2019, publié par le Groupe de la Banque mondiale, classe la Mauritanie à la 150ème place sur 190 économies en 2018.

Les capacités de collecte des données et d'analyse des statistiques sont essentielles à la planification des politiques et au contrôle de l'exécution des programmes et des projets. Bien qu'il y ait encore des efforts à faire pour améliorer le système statistique national, d'importantes opérations de collecte de données de base ont été réalisées au cours de la décennie : RGPH 2013 ; EPCV 2014 ; MICS 2015 et ENE-SI 2017. D'autres sont encours : EPCV et EDS.

4.9.1 Les politiques, les cadres stratégiques et les actions prises pour améliorer la bonne gouvernance

En matière de gouvernance économique, les réformes mises en œuvre au cours de la décennie qui s'achève ont permis une amélioration du rendement de l'administration fiscale et la rationalisation de la gestion des dépenses publiques. En outre, une stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée et mise en œuvre. Elle a permis de réaliser un changement positif des mentalités vis-à-vis de la chose publique.

En matière de planification économique et financière**,** le gouvernement a adopté des stratégies de développement aux niveaux national, sectoriel et régional déclinées en plans d'action, ce qui a permis d'avoir une meilleure vision de l'avenir, mais l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies et programmes a été limitée, entre autres, par le déficit en ressources humaines et financières, ainsi que par des dysfonctionnements entre la programmation et l'exécution. Plusieurs outils et instruments ont été développés et utilisés pour améliorer la programmation, le suivi et l'évaluation.

4.9.2 L'état de droit, les droits humains, l'égalité des genres et la participation démocratique

Au cours de la dernière décennie, des efforts ont été fournis en matière d'Etat de droit, droits humains et de justice qui se sont traduits par des avancées importantes dans ces domaines. Parmi ces avancées, on note : (i) l'instauration d'une tradition de dialogue politique régulière entre l'opposition et la majorité (entre 2010 et 2018 plusieurs dialogues politiques ont été organisés) dont le dernier en date, le dialogue national inclusif, en octobre 2016; (iii) l'organisation des élections ouvertes à tous les acteurs politiques, sous la supervision d'une commission électorale nationale indépendante (CENI) et (iii) la création d'un conseil de l'institution de l'opposition démocratique.

En dépit de la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu (structures sociales, analphabétisme, extrême pauvreté, déficit de citoyenneté), deux points ont particulièrement retenu l'attention des pouvoirs publics : i) l'application des principes de l'Etat de droit et ii) la Gouvernance judiciaire.

Parmi les indicateurs qui ont connu des progrès au cours de la période, on peut noter, comme signalé plus haut, une plus grande proportion de femmes dans le parlement et dans les conseils municipaux. En outre, une plus grande liberté de la presse a été observée[61]. En revanche, d'autres indicateurs n'ont pas enregistré la même évolution comme le nombre de lois d'initiative parlementaire. Pour l'avenier, les efforts doivent être poursuivis pour consolider les acquis et franchir de nouveaux paliers en matière de renforcement des institutions républicaines et de justice sociale.

4.9.3 Les mesures prises pour combattre la corruption et améliorer la transparence

Les efforts en matière de lutte contre la corruption et pour le renforcement de la transparence ont été traduits à travers les mesures ci-après :

Au plan juridique et institutionnel :

- ✓ L'adoption en 2016 d'une loi sur la lutte contre la corruption (N° 014-2016 en date du 15 avril 2016) qui définit les délits et les sanctions y afférentes, prévoit la création d'un tribunal spécialisé dans ce domaine, et d'un pôle financier (parquet et cabinet d'instruction) ;
- ✓ L'adoption en 2016 des décrets d'application de cette loi : ces décrets portent sur : la création effective des instances judiciaires spécialisées prévues par la loi, notamment le Tribunal spécialisé en matière de lutte contre la corruption ;
- ✓ La mise en place, en 2016, d'un Comité Technique National pour l'élaboration des Normes de la Transparence et de l'Anticorruption ;
- ✓ L'adoption du décret portant protection des dénonciateurs et témoins.

Au plan opérationnel :

- ✓ L'adoption de mesures énergiques contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- ✓ Etude des modalités de mise en place du Comité de Suivi de lutte contre la Corruption ;
- ✓ Élaboration des normes de transparence et d'anti-corruption dans le cadre d'un comité multi sectoriel dont la Direction des Stratégies et Politiques (DSP) assure la présidence ;
- ✓ Opérationnalisation de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption ;
- ✓ Evaluation de la Mauritanie sur l'application de la Convention des Nations Unies relative à la Lutte contre la corruption (CNULCC).

4.10 Progrès vers la sortie de la catégorie des pays les moins avancés

L'une des ambitions de la SCAPP est de réaliser suffisamment de progrès dans les trois piliers pour aboutir à un reclassement durable et irréversible de la Mauritanie hors de la catégorie des PMA.

Au plan du revenu par habitant, basé sur une estimation du produit intérieur brut par habitant pendant les trois dernières années, les estimations du PIB/tête d'habitant sont reproduites comme suit (en USD courants) : 2016 : 1243 ; 2017 : 1223 et 2018 : 1290 (sources ONS/BCM). Sur la base de ce critère, la Mauritanie ne remplit plus le critère d'infériorité (1 025 USD).

Par contre, en matière de développement humain, les progrès enregistrés ont été trop lents et insuffisants, notamment en matière de santé, de nutrition et de scolarisation.

[61] La Mauritanie a occupé la première place en 2016 au niveau des pays arabes, dans le domaine de la liberté de la presse. Elle est 48ème en 2015 sur le classement de 'Reporters sans frontières' mais 94ème en 2019

Le troisième critère, celui de la « Vulnérabilité économique » est le critère qui a le plus résisté aux efforts qui ont été déployés au cours de la décennie. En effet, l'économie mauritanienne demeure structurellement dépendante de trois produits d'exportation (fer, or et poisson) dont les cours sont instables. A noter que la production agricole a connu un certain développement mais elle couvre moins de la moitié des besoins alimentaires. Elle est en outre peu diversifiée dans le contexte d'un marché intérieur étroit (pays vaste, peu peuplé et un pouvoir d'achat limité).
Les perspectives sont toutefois prometteuses avec les récentes découvertes de gaz en offshore et les revenus qu'elles vont engendrer à partir de 2022. Bien gérées, les ressources additionnelles pourront contribuer à réduire la vulnérabilité économique du pays et offrir des opportunités pour son niveau de développement humain. Avec un effort de réformes structurelles, notamment en matière d'amélioration de l'environnement des affaires et de compétitivité, la Mauritanie pourra entrer dans le « club »restreint des pays émergents.

5. Conclusions et recommandations

Certes, le PIB/habitant de la Mauritanie a connu une évolution positive au cours de la dernière décennie, passant de 532 dollars en 2008 à 1290 USD en 2018 mais Il n'en demeure pas moins que la Mauritanie a encore beaucoup de progrès à faire pour rendre sa croissance économique plus inclusive, ses services sociaux de meilleure qualité et un environnement plus attrayant vis-à-vis des investisseurs publics et privés. Pour cela, la gouvernance devra être améliorée au plan de la réduction des risques d'ordre macroéconomique, réglementaire et de fonctionnement des marchés. La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) reconnaît qu'il existe encore des efforts à faire au profit des groupes les plus défavorisés.
Au niveau des infrastructures, de nombreuses réalisations ont eu lieu pour renforcer les capacités de production mais il sera nécessaire de mettre en œuvre des programmes d'entretien, de remplacement et d'amélioration de la qualité. En outre, Il faut s'employer à améliorer la connectivité à haut débit, les capacités de financement et les compétences afin de tirer profit des applications à large bande les plus prometteuses pour l'éducation, la santé et le commerce électronique. Le besoin en investissements pour construire et entretenir des infrastructures résilientes et acquérir de nouvelles technologies est lancinant. A cet égard, les partenariats public-privé ont été récemment pris en compte comme sources de financement et de compétences pour réaliser des investissements dans les infrastructures et d'en assurer l'entretien.
Il y a lieu aussi de promouvoir l'administration en ligne à travers l'utilisation de technologies numériques (systèmes d'information géographique), pour favoriser la transparence, gérer les interventions d'urgence en améliorant la réactivité des acteurs par rapport aux situations de crises et aux chocs.
L'accès généralisé à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable, et pour atteindre davantage des populations isolées devra constituer une préoccupation majeure. Les efforts déjà consentis doivent se poursuivre dans le cadre de solutions énergétiques hybrides (hors-réseau, mini-réseaux et réseaux décentralisés). En effet, l'option d'investir dans les énergies renouvelables, pourra améliorer le transfert de technologie, établir des modèles de facturation au service rendu et renforcer l'intégration régionale.

Les accords de libre échange avec la ZELCA et la CEDEO ainsi que les APE avec l'UE vont créer un nouvel environnement qui nécessite des adaptations dont en particulier le renforcement des infrastructures de transport qui ont une influence directe sur l'accès aux marchés sous régionaux et africains ainsi que sur l'amélioration de la compétitivité.
La promotion des exportations non traditionnelles et l'amélioration du contenu local à travers la transformation totale ou partielle des produits permettront de réduire la vulnérabilité aux fluctuations brutales des prix et d'accroître la résilience de l'économie.
La stratégie de développement devra se préoccuper d'adopter et mettre en œuvre des politiques sectorielles et horizontales dans les domaines de la gouvernance macroéconomique, de la formation professionnelle, des infrastructures, pour créer des conditions favorables à l'établissement de liens horizontaux et verticaux entre tous les secteurs de l'économie.
Dans une large mesure, l'économie mauritanienne est dépendante des prix de quelques produits exportés (fer, poissons, or). Cette dépendance montre l'importance de la diversification pou réduire les effets d'un retournement de conjoncture.
Au plan du développement humain et social, l'accent devra être mis sur les soins de santé préventifs et curatifs qui réduisent la mortalité.
En matière de jeunesse, il faudra améliorer l'efficacité et l'inclusivité des politiques et veiller à ce que les investissements soient orientés vers la satisfaction des besoins des jeunes les plus vulnérables.
La protection sociale est devenue certes une préoccupation mais elle est à un stade embryonnaire. Des solutions pérennes doivent être recherchées et mises en œuvre à travers un financement adéquat.

6. Annexe Statistique

Macroéconomie

Tableau 6: Evolution du PIB par secteur d'activité

PIB par secteur d'activité (en pourcentage du PIB nominal)

Année	2008	2015	2016	2017	2018
Primaire	17,2	29,3	24,1	23,9	25,9
Secondaire	36,4	22,9	28,1	29	26,1
Tertiaire	34	45,7	40,4	32,8	37,2

Sources : ONS/BCM

Tableau 7: Evolution de quelques indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	2001	2005	2008	2015	2016	2017	2018
PIB nominal en milliards de MRO		497,0	845,4	1 539,1	1 647,3	1 760,7	186,9
Taux de croissance économique	2,9	5,4	4,1	1,9	1,7	3,5	3,6
PIB par tête en dollars US courants	437		532	1284	1243	1223	1290
Incidence de la pauvreté	51%	46,7%	42%	31%	…	…	
Recettes budgétaires globales (hors dons, milliards MRO)		131,4	202,7	460,20	464,9	493,3	
Dépenses budgétaires totales (milliards MRO)		166,3	261,8	513,7	465,9	494,1	508
Solde budgétaire hors pétrole (milliards MRO)	-14,4	-45,3	-42	-53,5	-0,9	-0,8	6
Solde budgétaire hors pétrole (en % du PIB)	-10,3	-9,1	-15,2	-5,6	-0,1	-0,05	3,2
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB)	-10,9%	-7,1%	-15,7%	-19,7%	-15,1%	-14,5%	-34,8
Réserves officielles brutes en mois d'importations	0,9	0,7	2,2	5,1	5,4	5,0	5,0
Dette extérieure en millions de dollars (encours hors dette koweitienne)		2 120,0	2 600	3 831,8	3 889,8	4 061,6	4059
Dette du secteur public (% du PIB hors dette 'passive')	292	112	81,1	82,9	83,4	82,2	79
indice des prix à la consommation, Inflation (fin de période)	7,7	7,1	10,4	5	1,5	2,3	3,2
Taux moyen de change MRO/USD	255		241,5		350	360	362

Sources : ONS ; BCM; FMI et estimations de l'auteur

Tableau 8: Taux d'auto emploi

Année	EPCV 2014	Cible 2022
Hommes	75,2%	82%
Femmes	40%	45%
Ensemble	50,6%	55%
Milieu urbain	52,9%	60%
Milieu rural	47,1%	55%

Source : ONS

Tableau 9: Taux de chômage par sexe et âge

Année	2017 (ENE/SI)	Cible 2022
Hommes	9,92%	7%
Femmes	19,28%	17%
Ensemble	12,9%	10%
Jeunes 14-34 ans	21,01%	17%
35-64	3,44%	3%

Source : ONS

Tableau 10: Taux de pauvreté 2014

Année	2014 (EPCV)	Cible 2022
Urbain	16,7%	11%
Rural	44,4%	40%
Ensemble	31%	25%
Ménages dirigés par des hommes	23,2%	18%
Ménages dirigés par des femmes	20,02%	15%
Indice d'inégalité (Gini) :	0,34	0,30

Source : ONS

Tableau 11: Evolution du taux de pauvreté monétaire

Année	Nouakchott	Mauritanie	Nombre de pauvres	Seuil de pauvreté (MRO/an/personne)	Seuil d'extrême pauvreté (MRO)
1988	36,1	56,60%	1 060 926	32 800	24 800
1996	21	50,5	1 187 210	58 400	44 150
2000	25,1	51%	1 348 976	72 600	54 880
2004	25,9	46,70%	1 390 344	94 600	71 550
2008	15,6	42%	1 408 759	129 600	96 400
2014	14,4	31%	1 096 584	169 445	126 035

Source : ONS

Femmes et enfance

Tableau 12: Progrès en faveur des femmes mauritaniennes

Activité	2009	2018	2009-2018	Commentaires
Formation professionnelle au profit de filles en déperdition scolaire	80	282	1751	
Formations au profit des femmes élues	inexistante	44	350	Sur la gestion des communes et le renforcement des capacités des femmes élues
Nombre de Communes rurales bénéficiaires des caravanes de solidarité avec les femmes rurales et de lutte contre la violence conjugale	Néant	14	91	Les communes sont issues du « triangle de l'espoir », de la région de LEHDADA, la zone rurale dans la vallée du fleuve et des quartiers les plus pauvres de Nouakchott. Environ 30 000 personnes en ont bénéficié.
Appui à l'autonomie économique des femmes (millions MRO)	30	63	630	Environ 25 000 femmes en ont bénéficié
Résolution et traitement des litiges familiaux	1000	1293	11988	55% des litiges ont été résolus

Source : MASEF

Jeunesse et sports

Tableau 13: Réalisations en faveur des jeunes

Actions	Avant 2009	2009/2019	Observations
Cadres Supérieurs formés à l'ISJS	Néant (arrêt de la formation au CNFCJS depuis 1991)	195 inspecteurs de jeunesses et de sport tous en poste au MJS actuellement	L'effectif actuel à l'ISJS est de 118 dont 40 étudiantes
Personnel du Ministère Formés sur les NTICS	Néant	50 unités formées dont 27 sur l'utilisation de la plateforme électronique de gestion des associations sportives et de jeunesse	
Formations sur la citoyenneté, l'entreprenariat, les Connaissances de la Vie Courante (CVC) et la lutte contre l'extrémisme	Néant	10683 jeunes et responsables d'association de jeunesse	Ces formations ont été dispensées dans toutes les Wilayas

Jeunes Formés sur les NTICS	-	210 jeunes	Formation sur l'utilisation de l'outil informatique et sur la lutte cybercriminalité
Formations dans le domaine du Sport	-	6100 Jeunes et responsables d'associations sportives formés	Ces formations ont bénéficié aux jeunes de toutes les wilayas
Formation sur la couverture médiatique des conflits		40 jeunes journalistes et blogueurs	Sélectionnés via internet
Formation sur la gestion des questions de jeunesse et des sports		125 élus et responsables communaux	En Partenariat avec certaines communes des wilayas ciblées par le PCDIM
Formation de Techniciens et personnels d'encadrement des fédérations		223 entraineurs, arbitres et joueurs	Fédérations de Basketball, de cyclisme, de Handball, de Tennis de Table et de Kung Fu

Source : Ministère de la jeunesse et des sports

Education et la formation

Tableau 14: Evolution des dépenses consacrées à l'éducation et à la formation

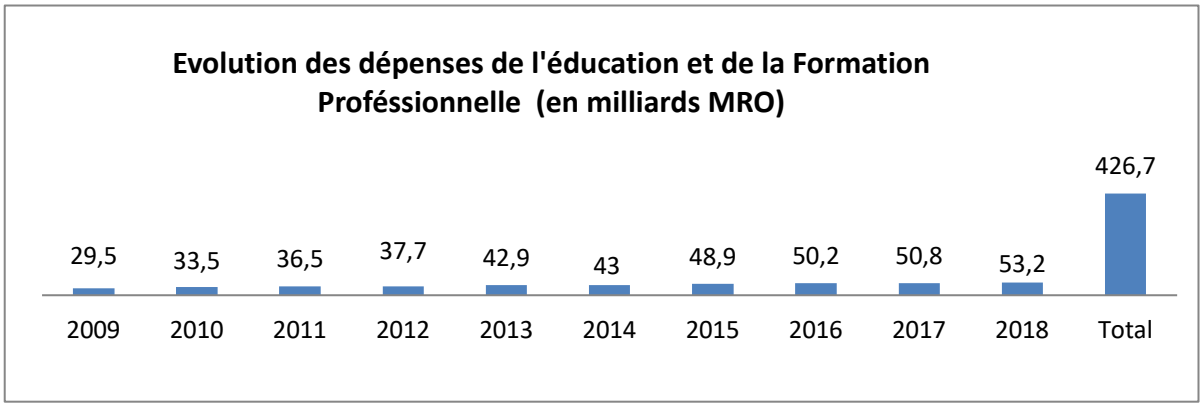

Source : ministère de l'éducation nationale

Tableau 15: Prévalence du retard de croissance 2007-2017 par région

Régions	Prévalences du retard de croissance en 2007 (%)	Prévalences du retard de croissance en 2017 (%)	% réduction du retard de croissance
Tagant	41	12	71
Adrar	42	21	50
TirisZemmour	41	21	50
Nouakchott	22	12	44
Guidimakha	41	24	40
Gorgol	35	21	40
Brakna	32	20	37
Hodh El Chergui	39	27	32
Assaba	36	26	28
Trarza	26	19	27
Inchiri	27	21	25
Nouadhibou	22	16	24
Hodh El Gharbi	34	28	19

Sources : SMART et MICS

Tableau 16: Ressources humaines de la Santé en 2018

Wilaya	Population 2018	FAP (1)	Total Médecins	Total Infirmiers	Total SFE	Ratio Médecin/10000 HTS	Ratio Infirmier/5000HTS	Ratio Sage-femme/5000 FAP
1. HEC	**490.367**	**119.650**	**12**	**245**	**19**	**0,24**	**2,50**	**0,79**
2. HEG	**318.871**	**77.486**	**10**	**127**	**11**	**0,31**	**1,99**	**0,71**
3. ASSABA	**368.839**	**91.472**	**11**	**185**	**27**	**0,30**	**2,51**	**1,48**
4. GORGOL	**363.901**	**89.156**	**6**	**126**	**17**	**0,16**	**1,73**	**0,95**
5. BRAKNA	**323.244**	**82.104**	**14**	**111**	**26**	**0,43**	**1,72**	**1,58**
6. TRARZA	**296.085**	**72.245**	**13**	**158**	**30**	**0,44**	**2,67**	**2,08**
7. ADRAR	**61.122**	**14.180**	**5**	**42**	**4**	**0,82**	**3,44**	**1,41**
8. DAKHLETT NDB	**142.180**	**31.848**	**10**	**33**	**15**	**0,70**	**1,16**	**2,35**
9. TAGANT	**83.325**	**19.581**	**7**	**84**	**6**	**0,84**	**5,04**	**1,53**
10. GUIDIMAGHA	**301.392**	**75.348**	**7**	**115**	**13**	**0,23**	**1,91**	**0,86**
11. TRIS ZEMOUR	**55.808**	**13.226**	**4**	**18**	**5**	**0,72**	**1,61**	**1,89**
12. INCHIRI	**23.615**	**5.124**	**1**	**14**	**4**	**0,42**	**2,96**	**3,90**
13. NKT NORD	**442.363**	**112.360**	**9**	**112**	**51**	**0,20**	**1,27**	**2,27**
14. NKT OUEST	**199.912**	**50.778**	**15**	**64**	**39**	**0,75**	**1,60**	**3,84**
15. NKT SUD	**513.208**	**130.355**	**12**	**128**	**39**	**0,23**	**1,25**	**1,50**
National	**3.984.232**	**984.913**	**136**	**1562**	**306**	**0,34**	**1,96**	**1,55**

1. FAP : Femme en âge de procréer

Source : Ministère de la santé

Pêches

Tableau 17: Evolution des principaux indicateurs d'activité de la pêche 2009-2019

Indicateur	2009	2018	% variation	Commentaires
Quantité des captures en ZEE (tonnes)	913.000	1.269.244	**39%**	
Quantité des captures sous régime national (tonnes)	138.000	726.308	**426%**	Quantités débarquées, traitées et commercialisées à partir du sol mauritanien
Valeur des exportations de produits halieutiques (en millions de $US)	320	1.068	**234%**	
Taux de contribution du secteur aux exportations du Pays	20%	40,1%	**100%**	
Recettes en devises du secteur (en millions $US)	427	1.203	**182%**	
Recettes directes du Trésor Public (en millions de MRU)	4.000	9.000	**125%**	
Taux de croissance du Secteur **(entre 2008 et 2018)**	**-2,7%**	**12,7%**	**500%**	Valeur négative en 2008
Contribution du secteur au PIB (en millions de MRU)	2.300	6.871	**199%**	
Taux de contribution du secteur au PIB	2,3%	3,7%	**50%**	considérant l'activité primaire (capture) seulement et n'inclut, donc, pas l'industrie et les services
Nombre d'unités industrielles	60	149	**148%**	+ 40 unités en cours de création
Capacité de Stockage (Tonnes)	20.000	70.000	**250%**	100.000 T une fois les 40 en cours mises en service
Les Emplois Directs	36.000	64.532	**79%.**	Emplois directs auxquels s'ajoutent **161.670 emplois indirects, ce qui porte le** total des emplois générés par le **226.202**secteur à
Consommation du poisson per capita (kg/ha/an)	4,3	14,6	**240%**	

Source : Ministère des pêches et de l'économie maritime

Mines

Tableau 18: Revenus de l'Etat par compagnie minière

Compagnies	Milliards MRO	%	Milliards MRO	%	Milliards MRO	%	Milliards MRO	%	Milliards MRO	%	Milliards MRO	%	Milliards MRO	%
SNIM	36	76 %	73,2	87 %	93,1	71 %	76	79 %	72	76 %	12,6	39,10%	12,9	42,55%
TML	4,1	9%	4,8	6%	19,9	15 %	11,3	12 %	13	14 %	9,2	28,60%	11,3	37,28%
MCM	6,1	13 %	4,9	6%	6,7	5%	4,8	5%	7,5	8%	7,3	22,70%	6	19,79%
Divers	1	2%	1,6	2%	11	8%	4,6	5%	2,6	3%	2,5	9,60 %	0,114	0,38 %
Total	**47,2**	**100%**	**84,5**	**100%**	**130,7**	**100%**	**96,7**	**100%**	**95,1**	**100%**	**100 %**	**31,6**	**30,314**	**100,00%**

Source : Stratégie minière (Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines)

Tableau 19: Evolution des exportations minières en milliards MRO

Année	Fer	Or	Cuivre	Total des exportations minières	Exportations nationales	%
2018	182	150	53	385	678	57,40%
2017	177	132,4	49,9	359,3	616,3	58,30%
2016	148,1	101,6	48,6	298,3	494,4	60,30%
2015	110,1	108,3	63,2	281,6	450,5	62,50%
2014	220,6	123,2	50,2	394	585,1	67,30%
2013	408,2	141,7	65	614,9	797,2	77,10%
2012	335,2	132,2	70,6	538	783,2	68,70%
Total	1399,2	739,4	347,5	2486,1	3726,7	66,70%

Sources : Stratégie minière à partir des données de la BCM et des rapports nationaux ITTE

Transports

Tableau 20: Evolution de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Mauritanie	7.43	8.94	5.26	6.30	7.67	7.60	7.13	6.60	8.11	7.07	8.99	7.10	11.41	8.28

Source : UNCTAD stat